AA

Exercice d'une activité professionnelle antérieure, pour ceux qui n'ont pas travaillé depuis mars de l'année dernière

: sans objet (FI=1 ou AAM=1)

1 : a déjà exercé une activité professionnelle

2 : n'a jamais travaillé

AAI1

Année d'achèvement de l'immeuble (par tranche)

: non renseigné

1 : achevé avant 1915

2 : achevé entre 1915 et 1948 3 : achevé entre 1949 et 1967 4 : achevé entre 1968 et 1974

5 : achevé entre 1975 et 1981 6 : achevé entre 1982 et mars 1990

7 : achevé postérieurement à mars 1990

AAI2

Année d'achèvement de l'immeuble par année à partir de 1982

: sans objet (immeuble achevé avant 1982) ou non

renseigné

82 à 90 : 2 derniers chiffres de l'année d'achèvement

AAM

Exercice d'une activité professionnelle depuis mars de l'année dernière, pour ceux qui ne travaillent pas ou plus actuellement

: sans objet (FI=1)

1 : la personne a travaillé

2 : la personne n'a pas travaillé

ACT

Activité au sens du BIT (3 postes)

1 : actif occupé (y compris contingent)

2 : chômeur 3 : inactif

ACT2

Activité au sens du BIT (2 postes)

1 : actif (y compris contingent et chômeur)

2 : inactif

ACT5

: sans objet ou non renseigné

2 derniers chiffres de l'année de cessation d'activité

Activité au sens du BIT (5 postes) ______ 1 : actif occupé 2 : contingent 3 : PSERE (Population sans Emploi à la Recherche d'un Emploi) 4 : autre chômeur BIT 5 : inactif ACT7 Activité détaillée au sens du BIT (7 postes) 1 : actif occupé 2 : contingent 3 : PSERE (Population sans Emploi à la Recherche d'un Emploi) 4 : autre chômeur BIT 5 : étudiant, élève, stagiaire en formation 6 : retraité, ancien indépendant 7 : autre inactif ACT7CJ Activité détaillée du conjoint au sens du BIT ______ 1 : actif occupé 2 : contingent 3 : PSERE (Population sans Emploi à la Recherche d'un Emploi) 4 : autre chômeur BIT 5 : étudiant, élève, stagiaire en formation 6 : retraité, ancien indépendant 7 : autre inactif ______ Fichier ménage ACT7CM Activité détaillée de la personne de référence du ménage (sens BIT) ______ 1 : actif occupé 2 : contingent 3 : PSERE (Population sans Emploi à la Recherche d'un Emploi) 4 : autre chômeur BIT 5 : étudiant, élève, stagiaire en formation 6 : retraité, ancien indépendant 7 : autre inactif ______ Fichiers individu et ménage Année de cessation du dernier emploi (pour les inactifs ou les chômeurs)

ACTM

Mois de cessation du dernier emploi (pour les inactifs ou les chômeurs)

: sans objet ou non renseigné

01 à 12 : janvier à décembre

._____

ADCOMP

Complément d'adresse de l'établissement

ADCOMPP

Complément d'adresse (N-1)

ADFE

Age de fin d'études calculé

: non renseigné

00 : n'a jamais fait d'études 06 à 34 : âge de fin d'études

35 : 35 ans et plus 99 : en cours d'études initiales

ADID

Même adresse d'établissement que l'année précédente pour les personnes déjà enquêtées

: soit la personne est enquêtée pour la première fois, soit elle a déjà été enquêtée et n'a pas la même adresse

d'établissement que l'année précédente

1 : la personne, déjà enquêtée, travaille dans le même établis-

sement à la même adresse que l'année précédente

ADIDP

Même adresse d'établissement qu'en partie A pour ceux qui travaillaient un an auparavant (partie F)

: sans objet ou non renseigné ou adresse différente de la partie A

1 : même adresse que partie A

AFE

Age de fin d'études

(ne pas utiliser, certains redressements n'étant pas effectués)

: non renseigné 00 : n'a jamais fait d'études

06 à 34 : âge de fin d'études 35 : 35 ans et plus 99 : en cours d'études

AG

Age détaillé pour les 15 ans et plus : l'âge est exprimé en années révolues au 31 décembre de l'année d'enquête

015 à ... : 15 ans à ...

AG3

Age regroupé (3 postes) pour les 15 ans ou plus (en années révolues)

15 : de 15 à 24 ans 25 : de 25 à 49 ans 50 : 50 ans et plus

AG5

Age regroupé (5 postes) pour les 15 ans ou plus (en années révolues)

15 : de 15 à 24 ans 25 : de 25 à 39 ans 40 : de 40 à 49 ans 50 : de 50 à 59 ans 60 : 60 ans et plus

AGCJ

Age détaillé du conjoint : l'âge est exprimé en années révolues

15 à 98 : âge détaillé 99 : 99 ans et plus

Fichier ménage

AGCM

Age détaillé du chef de ménage : l'âge est exprimé en années révolues

15 à 98 : âge détaillé 99 : 99 ans et plus

Fichiers individu et ménage

AGD

Age détaillé : l'âge est exprimé en années révolues au 31 décembre de l'année d'enquête

15 à 98 : âge détaillé 99 : 99 ans et plus

AGQ

Age quinquennal pour les 15 ans ou plus (en années révolues)

15 : de 15 à 19 ans
20 : de 20 à 24 ans
25 : de 25 à 29 ans
30 : de 30 à 34 ans
35 : de 35 à 39 ans
40 : de 40 à 44 ans
45 : de 45 à 49 ans
50 : de 50 à 54 ans
55 : de 65 à 69 ans
60 : de 60 à 64 ans
65 : de 70 à 74 ans
75 : 75 ans et plus

AH

Exercice d'une activité professionnelle effective

- : sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné
- 1 : personne ayant une activité professionnelle effective
 - (y compris apprentissage, stage de travail)
- 2 : personne sans activité professionnelle effective : élèvefonctionnaire, stagiaire en formation ou en dispense d'activité

AHD

Exercice d'une activité professionnelle ou non

- : sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné
- 10 : personne ayant une activité professionnelle effective (y compris apprentissage, stage de travail, congé de maternité, de maladie)
- 20 : personne sans activité professionnelle effective : en arrêt de travail de plus d'un an (longue maladie, accident)
- 21 : personne sans activité professionnelle effective : élèvefonctionnaire
- 22 : personne sans activité professionnelle effective : stagiaire en formation (FPA, stage de préparation à l'emploi, stage FNE ou modulaire pour chômeur de longue durée...)
- 23 : personne sans activité professionnelle effective : en dispense d'activité ou en congé de conversion

AHDP

Exercice d'une activité professionnelle ou non en mars de l'année précédant l'enquête

______ : sans objet (FIP/=1) ou non renseigné 10 : personne ayant une activité professionnelle effective (y compris apprentissage, stage de travail, congé de maternité, de maladie) 20 : personne sans activité professionnelle effective : en arrêt de travail de plus d'un an (lonque maladie, accident) 21 : personne sans activité professionnelle effective : élèvefonctionnaire 22 : personne sans activité professionnelle effective : stagiaire en formation (FPA, stage de préparation à l'emploi, stage FNE ou modulaire pour chômeur de longue durée...) 23 : personne sans activité professionnelle effective : en dispense d'activité ou en congé de conversion ______ **AHP** Situation de la personne un an auparavant ______ : sans objet ou non renseigné 1 : la personne avait une activité professionnelle effective (y compris apprentissage, stage de travail) 2 : la personne n'avait pas d'activité professionnelle effective car elle était : élève-fonctionnaire, stagiaire en formation, en dispense d'activité ou en congé de conversion **AIDFAM** Aide familial : sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné 1 : la personne est "aide familial" ; elle a déclaré aider un membre de sa famille dans son travail, sans être salariée et c'est sa profession principale 2 : la personne n'est pas "aide familial" **AIDFAMP** Aide familial en mars de l'année précédant l'enquête _____ : sans objet (FIP/=1) ou non renseigné 1 : la personne était "aide familial" 2 : la personne n'était pas "aide familial"

AIRE

Numéro d'aire

Numéro d'aire = RG, TECH, STTSECH, A, SA, CLE

Fichiers individu et ménage

ALC

Perception d'une allocation de chômage (versée par l'ASSEDIC)

- : sans objet (implicite) (FI/=2 et RECHE/=1 et SOUH/=1 et ULT/=1 et OFFICE/=1)
- 1 : perçoit une allocation
- 2 : ne perçoit pas d'allocation
- 3 : sans objet (explicite) (a un emploi)

ALCN

Raisons de non-perception d'allocation de chômage

- : sans objet (ALC/=1) ou non renseigné
- 1 : droits épuisés (a déjà été indemnisé, mais ne l'est plus aujourd'hui)
- 2 : demande d'allocation en cours de dépôt
- 3 : décision attendue de la demande d'allocation
- 4 : attente du premier versement de l'allocation
- 5 : demande d'allocation rejetée
- 6 : ne pense pas répondre aux conditions d'ouverture des droits
- 7 : autre situation

ALCNPR

Précisions sur la situation de la personne qui ne perçoit pas l'allocation de chômage

ALLOC

Perception ou non d'une allocation de chômage

- : sans objet (implicite) (FI/=2 et RECHE/=1 et SOUH/=1 et ULT/=1 et OFFICE/=1)
- 1 : perçoit une allocation de chômage
- 2 : ne perçoit pas : droits épuisés
- 3 : ne perçoit pas : demande rejetée
- 4 : ne perçoit pas : en attente 5 : ne perçoit pas : autre raison

AM

Exercice d'une activité marginale au cours de la semaine précédant l'enquête, pour ceux qui ne travaillent pas ou plus actuellement

- : sans objet (FI=1)
- 1 : la personne a travaillé la semaine de référence
- 2 : la personne n'a pas travaillé la semaine de référence

ANCA

Année d'entrée dans l'entreprise

- : sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné
- 2 derniers chiffres de l'année d'entrée dans l'entreprise

ANCAA

Année de début d'emploi dans l'entreprise pour les chômeurs et les inactifs (partie D)

: sans objet ou non renseigné 2 derniers chiffres de l'année

ANCAP

Année d'entrée dans l'entreprise où la personne travaillait en mars de l'année précédant l'enquête

: sans objet (FIP/=1) ou non renseigné 2 derniers chiffres de l'année

ANCCHOM

Ancienneté de chômage (8 postes)

: sans objet ou non renseigné

1 : moins d'un mois

2 : de 1 mois à moins de 3 mois
3 : de 3 mois à moins de 6 mois

4 : de 6 mois à moins d'un an

5 : de 1 an à moins d'un an et demi 6 : de 1 an et demi à moins de 2 ans

7 : de 2 ans à moins de 3 ans

8 : de 3 ans ou plus

ANCCHOM1

Ancienneté de chômage (2 postes)

: sans objet ou non renseigné

1 : moins d'un an 2 : de 1 an ou plus

ANCENTR

Ancienneté dans l'entreprise

: sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné <32 : - en mois pour l'année d'enquête ou l'année

précédente

32 à 98 : - en année à partir de 2 ans d'ancienneté (2 ans s'écrit 32 ; 3 ans s'écrit 33 ; 10 ans s'écrit 40)

99 : 69 ans ou plus

ANCENTR1

Ancienneté dans l'entreprise (regroupée)

- : sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné
- 1 : moins d'un an
- 2 : 1 an à moins de 5 ans
- 3 : 5 ans à moins de 10 ans
- 4 : 10 ans et plus

ANCINACT

Ancienneté de l'inactivité (8 postes)

______ : sans objet (AA/=1) ou non renseigné 1 : moins d'un mois 2 : de 1 mois à moins de 3 mois 3 : de 3 mois à moins de 6 mois 4 : de 6 mois à moins d'un an 5 : de 1 an à moins d'un an et demi 6 : de 1 an et demi à moins de 2 ans 7 : de 2 ans à moins de 3 ans 8 : de 3 ans ou plus -----**ANCINATM** Ancienneté de l'inactivité en mois : sans objet ou non renseigné $0 \ \text{à} \ 95$: nombre de mois 99 : 8 ans et plus ______ **ANCM** Mois d'entrée dans l'entreprise ______ : sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné 01 à 12 : janvier à décembre **ANCRECH** Ancienneté de la recherche (8 postes) ______ : sans objet ou non renseigné 1 : moins d'un mois 2 : 1 mois à moins de 3 mois 3 : 3 mois à moins de 6 mois 4 : 6 mois à moins d'un an 5 : 1 an à moins d'un an et demi 6 : 1 an et demi à moins de 2 ans 7 : 2 ans à moins de 3 ans 8 : 3 ans et plus **ANPE** Inscription ou non à l'ANPE 1 : inscrit à l'ANPE (OFFICE=1 ou MRE8=8) 2 : non inscrit à l'ANPE AR Echantillon aréolaire ou spécial ______ 0 : échantillon spécial 1 : échantillon aréolaire ______ Fichiers individu et ménage

ARETA

Arrondissement de la commune de l'établissement

: sans objet (hors Paris, Lyon, Marseille)

01 à 20 : numéro d'arrondissement

ARETAP

Arrondissement de la commune de l'établissement pour ceux qui travaillaient il y a un an

: sans objet (hors Paris, Lyon, Marseille)

01 à 20 : numéro d'arrondissement

AUTREMRE

Existence de démarches autres que l'inscription à l'ANPE au cours du mois précédant l'enquête

: sans objet

- 1 : a fait d'autres démarches que l'inscription à l'ANPE
- 2 : n'a fait aucune autre démarche

AVEMB

Emploi antérieur du salarié dans la même entreprise

- : sans objet ou non renseigné
- 1 : oui, comme salarié placé par une entreprise de travail temporaire
- 2 : oui, comme apprenti
- 3 : oui, dans le cadre d'un TUC, SIVP ou autre stage rémunéré
- 4 : oui, dans le cadre d'une formation en alternance
- 5 : oui, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée
- 6 : oui, dans un autre cadre
- 7 : non (a été embauché directement, a créé son entreprise,...)

AVULT

Emploi antérieur dans la même entreprise (pour ceux qui ont trouvé un emploi ultérieur)

- : sans objet (ULT/=1) ou non renseigné
- 1 : oui, comme salarié placé par une entreprise de travail temporaire
- 2 : oui, comme apprenti
- 3 : oui, dans le cadre d'un TUC, SIVP ou autre stage rémunéré
- 4 : oui, dans le cadre d'une formation en alternance
- 5 : oui, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée
- 6 : oui, dans un autre cadre
- 7 : non

BIS

Numéro de rue : bis ou ter, concernant l'adresse de l'établissement

BISP

Numéro de rue bis ou ter (N-1)

BITA

Activité et chômage BIT : code intermédiaire ______ 1 : actif au travail 2 : actif non au travail 3 : sans emploi 4 : militaire du contingent 5 : en attente d'emploi (OHTM) **BITAB** Activité et chômage BIT : code intermédiaire ______ 1 : actif au travail 2 : actif non au travail 3 : actif militaire du contingent 4 : PSERE (Population Sans Emploi à la Recherche d'un Emploi) 5 : en attente d'un travail ultérieur 6 : en attente (OHT) 7 : inactif -----**BITABCJ** Activité et chômage BIT concernant le conjoint : code intermédiaire 1 : actif au travail 2 : actif non au travail 3 : actif militaire du contingent 4 : PSERE (Population Sans Emploi à la Recherche d'un Emploi) 5 : en attente d'un travail ultérieur 6 : en attente (OHT) 7 : inactif ______ Fichier ménage **BITABCM** Activité et chômage BIT concernant la personne de référence du ménage : code intermédiaire ______ 1 : actif au travail 2 : actif non au travail 3 : actif militaire du contingent 4 : PSERE (Population Sans Emploi à la Recherche d'un Emploi) 5 : en attente d'un travail ultérieur 6 : en attente (OHT) 7 : inactif -----Fichiers individu et ménage **BITB** Activité et chômage BIT : code intermédiaire ______ 1 : disponible et recherche un emploi 3 : en attente d'emploi (ULT)

4 : ne recherche pas ou non disponible

CA

Catégorie de population

______ 0 : personne présente dans le ménage (ou personne temporairement absente, dans une autre situation que ci-dessous) 1 : militaire du contingent 2 : militaire de carrière logé en caserne ou en camp 3 : élève interne 4 : étudiant habitant une cité universitaire ou un foyer d'étudiants 5 : jeune vivant dans un foyer de jeunes travailleurs 7 : malade en sanatorium, préventorium, aérium ; personne en traitement dans un hôpital psychiatrique, malade ou pensionnaire d'un établissement de soins ou de convalescence 8 : personne âgée vivant dans une maison de retraite ou un hospice 9 : ouvrier logé dans un baraquement de chantier temporaire de travaux publics CHER Profession cherchée ______ : sans objet (DRE1/=5) ou non renseigné 1 : la personne cherche une profession précise 2 : la personne cherche plusieurs professions 3 : la personne cherche dans une gamme large d'emplois 4 : la personne cherche n'importe quoi CHET Changement éventuel d'établissement depuis un an ______ 0 : pas de changement 1 : changement d'établissement sans changement d'entreprise 2 : changement d'entreprise (changement de raison sociale) 9 : sans objet ou impossible à déterminer **CHOMMOY** Ancienneté de chômage (en mois) ______ : non renseigné 00 à 99 : nombre de mois ______ Remarque : - si la personne n'a jamais travaillé : ancienneté de chômage = ancienneté de recherche (RECHMOY) - si la personne a déjà travaillé : ancienneté de chômage est égale à la plus courte des deux

périodes (ancienneté de recherche, ancienneté d'inactivité) - si l'un des arguments est manquant, CHOMMOY = valeur manquante

CHP

Enquête du logement.

```
______
1 : le logement est enquêté
2 : le logement n'est pas enquêté (immeuble neuf trouvé dans
   une aire et construit sur permis de 10 logements et plus)
3 : le logement n'est pas enquêté (ménage collectif)
     -----
CHPUB
Type de salarié
______
 : sans objet (ST/=2) ou non renseigné
1 : salarié mais chef de son entreprise
2 : salarié de l'Etat ou des collectivités locales
3 : autre salarié
CHPUBP
Type de salarié, en mars de l'année précédant l'enquête
______
 : sans objet (STP/=2) ou non renseigné
1 : salarié mais chef de son entreprise
2 : salarié de l'Etat ou des collectivités locales
3 : autre salarié
CHULTA
Date de début de recherche d'un emploi (année) : concerne les personnes
qui ont trouvé un emploi ultérieur
______
 : sans objet (ULT/=1) ou non renseigné
SP : la personne ne sait pas
2 derniers chiffres de l'année indiquée
______
CHULTM
Date de début de recherche d'un emploi (mois) : concerne les personnes
qui ont trouvé un emploi ultérieur
      : sans objet (ULT/=1) ou non renseigné
      : la personne ne sait pas
01 à 12 : janvier à décembre
    ______
CIRCA
Circonstances de cessation de l'activité professionnelle (partie D)
  : sans objet ou non renseigné
01 : fin d'emploi à durée limitée
02 : licenciement
03 : démission
04 : préretraite (payée par les ASSEDIC ou l'entreprise)
05 : retraite, cessation d'une activité non salariée
06 : cessation d'activité pour raisons de santé ou d'invalidité
07 : cessation d'activité pour raisons personnelles (familiales,
   études...)
08 : appel au service national
09 : autre raison
```

CL

Catégorie de logement

- 1 : résidence principale (logement ou pièce indépendante où le ménage demeure la plus grande partie de l'année)
- 2 : logement ou pièce indépendante utilisé occasionnellement
- 3 : résidence secondaire ou logement loué (ou à louer) pour les loisirs ou les vacances
- 4 : logement vacant (sans occupant, disponible ou non pour la vente ou la location)

Fichier ménage

CLE

Clé de contrôle de l'identifiant-aire

- 0 à 9 : on affecte un "poids" à chaque numéro de l'identifiant aire : ler chiffre de RG=1, 2e chiffre de RG=2, TECH=2, STTSECH=1, ler chiffre de A=2, 2e chiffre de A=1, 3e chiffre de A=2, SA=1,
 - on multiplie chaque position par son poids ; pour tout nombre supérieur à 9, on somme les chiffres des dizaines et des unités, on effectue la somme des nombres obtenus.
 - soit S la somme obtenue ; kx10 le multiple de 10 immédiatement supérieur ou égal à S ; la clé est égale à k x 10 S

COHAB

Vie en couple ou non

- : sans objet (moins de 15 ans) ou non renseigné
- 1 : vit en couple
- 2 : ne vit pas en couple

COM

Commune de résidence

001, etc...: numéro de la commune dans le département (voir code géographique)

Fichiers individu et ménage

COMETA

Commune de l'établissement

: lieu de travail hors de France ou dans l'agriculture ou dans les services domestiques ou non renseigné Commune de l'établissement

COMETAP

Commune de l'établissement pour ceux qui travaillaient il y a un an

COMPCL

Eléments complémentaires précisant l'intitulé de profession

COMPCLP

Eléments complémentaires précisant l'intitulé de profession, un an avant l'enquête

CRE

Circonstance à la suite de laquelle la personne est sans emploi

______ : sans objet (FI/=2 et RECHE/=1 et SOUH/=1 et ULT/=1 et OFFICE/=1) ou non renseigné 01 : a terminé (ou termine) ses études 02 : a terminé (ou termine) son service national 03 : a terminé un stage 04 : a quitté ou perdu un emploi d'intérim 05 : a quitté ou perdu un emploi à durée limitée 06 : a quitté ou perdu un emploi occasionnel 07 : a été licencié : licenciement collectif 08 : a été licencié : licenciement individuel 09 : a démissionné, y compris pour suivre ou se rapprocher de son conjoint, pour d'autres raisons familiales ou pour raison de santé 10 : a pris sa retraite 11 : avait cessé toute activité (pour s'occuper de sa famille, de ses enfants, pour raison de santé, etc) 12 : n'avait jamais travaillé

CRE7

Circonstance de recherche d'emploi calculée (regroupée)

: sans objet
1 : fin d'emploi précaire
2 : fin de service national
3 : licenciement
4 : démission

4 : démission
5 : fin d'études

13 : autres cas

6 : avait cessé toute activité ou n'avait jamais travaillé

7 : autres circonstances

CREACT

Circonstances de la recherche d'un autre emploi

- : sans objet ou non renseigné
- 1 : il existe une crainte ou une certitude de perdre l'emploi actuel
- 2 : la personne désire trouver un emploi correspondant mieux à sa qualification ou à sa formation $% \left(1\right) =\left(1\right) \left(1$
- 3 : la personne désire trouver un emploi mieux payé
- 4 : la personne désire trouver un emploi plus proche de son domicile
- 5 : la personne désire trouver un emploi mieux adapté pour des raisons de santé
- 6 : la personne désire trouver des conditions de travail (horaires, pénibilité) meilleures
- 7 : la personne désire trouver un emploi dans une autre région
- 8 : la personne cherche à travailler plus (seconde activité ou emploi à durée de travail plus longue)
- 9 : autre circonstance

CREACTPR

Précisions sur la circonstance de la recherche d'un autre emploi

CREC

Circonstance de la recherche d'emploi calculée

______ : sans objet 10 : fin d'emploi non salarié 11 : possède un emploi d'attente 12 : fin d'emploi (ou de stage) pour une personne ayant déclaré n'avoir travaillé que de façon purement occasionnelle 13 : fin d'emploi d'intérim 14 : fin de contrat à durée déterminée 15 : fin d'un autre emploi occasionnel 16 : licenciement collectif 17 : licenciement individuel 18 : démission 19 : retraite de salarié 20 : fin des études ; cherche un premier emploi (sauf purement occasionnel) 21 : fin des études ; a déjà travaillé 22 : fin du service militaire ; cherche un premier emploi (sauf purement occasionnel) 23 : fin du service militaire ; a déjà travaillé 24 : avait cessé toute activité depuis moins de 3 ans 25 : avait cessé toute activité depuis 3 ans ou plus 26 : n'avait jamais travaillé 30 : en provenance de l'étranger 31 : autres circonstances 32 : non renseigné

CREP

Circonstance à la suite de laquelle la personne était au chômage en mars de l'année précédant l'enquête

```
: sans objet (FIP/=2) ou non renseigné
01 : après avoir terminé (ou pendant qu'il terminait) ses études
02 : après avoir terminé (ou pendant qu'il terminait) son
    service national
03 : après avoir terminé un stage
04 : après avoir quitté ou perdu un emploi d'intérim
05 : après avoir quitté ou perdu un emploi à durée limitée
06 : après avoir quitté ou perdu un emploi occasionnel
07 : après avoir été licencié : licenciement collectif
08 : après avoir été licencié : licenciement individuel
09 : après avoir démissionné, y compris pour suivre ou se rapprocher
    de son conjoint, pour d'autres raisons familiales ou pour raison
    de santé
10 : après avoir pris sa retraite
11 : avait cessé toute activité (pour s'occuper de sa famille,
    de ses enfants, pour raison de santé, etc)
12 : n'avait jamais travaillé
13 : autres cas
  -----
```

CREPR

Précisions sur les circonstances à la suite desquelles la personne est au chômage, recherche un emploi, est inscrite à l'ANPE, souhaite travailler, a trouvé un emploi qui commence ultérieurement

CSA

Catégorie socio-professionnelle du dernier emploi pour les inactifs et les chômeurs (niveau détaillé sauf pour les agriculteurs)

: sans objet ou non déclaré 10 : agriculteurs exploitants 21 : artisans 22 : commerçants et assimilés 23 : chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus 31 : professions libérales 33 : cadres de la fonction publique 34 : professeurs, professions scientifiques 35 : professions de l'information, des arts et des spectacles 37 : cadres administratifs et commerçiaux d'entreprises 38 : ingénieurs et cadres techniques d'entreprises 42 : instituteurs et assimilés 43 : professions intermédiaires de la santé et du travail social 44 : clergé, religieux 45 : professions intermédiaires administratives de la fonction publique 46 : professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises 47 : techniciens 48 : contremaîtres, agents de maîtrise 52 : employés civils et agents de service de la fonction publique 53 : policiers et militaires 54 : employés administratifs d'entreprises 55 : employés de commerce 56 : personnels des services directs aux particuliers 62 : ouvriers qualifiés de type industriel 63 : ouvriers qualifiés de type artisanal 64 : chauffeurs 65 : ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport

CSACL

Dernière profession exercée en clair

69 : ouvriers agricoles

67 : ouvriers non qualifiés de type industriel 68 : ouvriers non qualifiés de type artisanal

CSATO

Catégorie socio-professionnelle du dernier emploi pour les inactifs et les chômeurs (niveau détaillé sauf pour les agriculteurs) (chiffrement automatique)

: non chiffré automatiquement voir code CSA pour les autres modalités

CSE

Catégorie socio-professionnelle pour les actifs (niveau détaillé). Nomenclature PCS 1982

11 : agriculteurs sur petite exploitation 12 : agriculteurs sur moyenne exploitation 13 : agriculteurs sur grande exploitation 21 : artisans 22 : commerçants et assimilés 23 : chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus 31 : professions libérales 33 : cadres de la fonction publique 34 : professeurs, professions scientifiques 35 : professions de l'information, des arts et des spectacles 37 : cadres administratifs et commerciaux d'entreprises 38 : ingénieurs et cadres techniques d'entreprises 42 : instituteurs et assimilés 43 : professions intermédiaires de la santé et du travail social 44 : clergé, religieux 45 : professions intermédiaires administratives de la fonction publique 46 : professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises 47 : techniciens 48 : contremaîtres, agents de maîtrise 52 : employés civils et agents de service de la fonction publique 53 : policiers et militaires 54 : employés administratifs d'entreprises 55 : employés de commerce 56 : personnels des services directs aux particuliers 62 : ouvriers qualifiés de type industriel 63 : ouvriers qualifiés de type artisanal 64 : chauffeurs 65 : ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport 67 : ouvriers non qualifiés de type industriel 68 : ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 : ouvriers agricoles 81 : chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 : militaires du contingent

NB : pour les actifs occupés la CS est celle de l'emploi actuel, pour les chômeurs la CS est celle du dernier emploi

CSEI

Catégorie socio-professionnelle pour les actifs (niveau intermédiaire). Nomenclature PCS 1982

10 : agriculteurs exploitants 21 : artisans 22 : commerçants et assimilés 23 : chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus 31 : professions libérales 32 : cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques 36 : cadres d'entreprises 41 : professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés 46 : professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises 47 : techniciens 48 : contremaîtres, agents de maitrise 51 : employés de la fonction publique 54 : employés administratifs d'entreprises 55 : employés de commerce 56 : personnels des services directs aux particuliers 61 : ouvriers qualifiés 66 : ouvriers non qualifiés 69 : ouvriers agricoles 81 : chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 : militaires du contingent NB : pour les actifs occupés la CS est celle de l'emploi actuel, pour les chômeurs la CS est celle du dernier emploi **CSEP** Catégorie socio-professionnelle (niveau détaillé - nomenclature PCS 1982) correspondant à l'emploi occupé un an avant l'enquête

: sans objet

voir code CSE pour les autres modalités

CSPIP

Catégorie socio-professionnelle correspondant à l'emploi occupé un an avant l'enquête (niveau intermédiaire). Nomenclature PCS 1982

- 10 : agriculteurs exploitants
- 21 : artisans
- 22 : commerçants et assimilés
- 23 : chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus
- 31 : professions libérales
- 32 : cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
- 36 : cadres d'entreprises
- 41 : professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
- 46 : professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 : techniciens
- 48 : contremaîtres, agents de maitrise
- 51 : employés de la fonction publique
- 54 : employés administratifs d'entreprises
- 55 : employés de commerce
- 56 : personnels des services directs aux particuliers
- 61 : ouvriers qualifiés
- 66 : ouvriers non qualifiés
- 69 : ouvriers agricoles
- 83 : militaires du contingent

CSPP

Catégorie socio-professionnelle du père (niveau détaillé sauf pour les agriculteurs)

: sans objet ou non déclaré

voir code CSA pour les autres modalités

CSPPCL

Profession du père de la personne, à l'époque où la personne a cessé de fréquenter régulièrement l'école ou l'université

CSPPTO

Catégorie socio-professionnelle du père (niveau détaillé sauf pour les agriculteurs) (chiffrement automatique)

: non chiffré automatiquement

voir code CSA pour les autres modalités

CSRECH

Catégorie socio-professionnelle de l'emploi recherché (niveau détaillé sauf pour les agriculteurs)

: sans objet ou non déclaré 10 : agriculteurs exploitants 21 : artisans 22 : commerçants et assimilés 23 : chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus 31 : professions libérales 33 : cadres de la fonction publique 34 : professeurs, professions scientifiques 35 : professions de l'information, des arts et des spectacles 37 : cadres administratifs et commerçiaux d'entreprises 38 : ingénieurs et cadres techniques d'entreprises 42 : instituteurs et assimilés 43 : professions intermédiaires de la santé et du travail social 44 : clergé, religieux 45 : professions intermédiaires administratives de la fonction publique 46 : professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises 47 : techniciens 48 : contremaîtres, agents de maîtrise 52 : employés civils et agents de service de la fonction publique 53 : policiers et militaires 54 : employés administratifs d'entreprises 55 : employés de commerce 56 : personnels des services directs aux particuliers 62 : ouvriers qualifiés de type industriel 63 : ouvriers qualifiés de type artisanal 64 : chauffeurs 65 : ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport 67 : ouvriers non qualifiés de type industriel 68 : ouvriers non qualifiés de type artisanal

CSRECHCL

69 : ouvriers agricoles

Profession et qualification cherchées (en clair)

CSRECHTO

Catégorie socio-professionnelle de l'emploi recherché (niveau détaillé sauf pour les agriculteurs) (chiffrement automatique)

: non chiffré automatiquement

voir code CSRECH pour les autres modalités

CSSEC

Catégorie socio-professionnelle de l'emploi secondaire (niveau détaillé sauf pour les agriculteurs)

: sans objet ou non déclaré 10 : agriculteurs exploitants 21 : artisans 22 : commerçants et assimilés 23 : chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus 31 : professions libérales 33 : cadres de la fonction publique 34 : professeurs, professions scientifiques 35 : professions de l'information, des arts et des spectacles 37 : cadres administratifs et commerçiaux d'entreprises 38 : ingénieurs et cadres techniques d'entreprises 42 : instituteurs et assimilés 43 : professions intermédiaires de la santé et du travail social 44 : clergé, religieux 45 : professions intermédiaires administratives de la fonction publique 46 : professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises 47 : techniciens 48 : contremaîtres, agents de maîtrise 52 : employés civils et agents de service de la fonction publique 53 : policiers et militaires 54 : employés administratifs d'entreprises 55 : employés de commerce 56 : personnels des services directs aux particuliers 62 : ouvriers qualifiés de type industriel 63 : ouvriers qualifiés de type artisanal 64 : chauffeurs 65 : ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport 67 : ouvriers non qualifiés de type industriel 68 : ouvriers non qualifiés de type artisanal

CSSECCL

69 : ouvriers agricoles

Profession en clair exercée à titre secondaire

CSSECTO

Catégorie socio-professionnelle de l'emploi secondaire (niveau détaillé sauf pour les agriculteurs) (chiffrement automatique)

: non chiffré automatiquement voir code CSSEC pour les autres modalités

CSTOT

Catégorie socio-professionnelle (niveau détaillé)

11 : agriculteurs sur petite exploitation 12 : agriculteurs sur moyenne exploitation 13 : agriculteurs sur grande exploitation 21 : artisans 22 : commerçants et assimilés 23 : chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus 31 : professions libérales 33 : cadres de la fonction publique 34 : professeurs, professions scientifiques 35 : professions de l'information, des arts et des spectacles 37 : cadres administratifs et commerciaux d'entreprises 38 : ingénieurs et cadres techniques d'entreprises 42 : instituteurs et assimilés 43 : professions intermédiaires de la santé et du travail social 44 : clergé, religieux 45 : professions intermédiaires administratives de la fonction publique 46 : professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises 47 : techniciens 48 : contremaîtres, agents de maîtrise 52 : employés civils et agents de service de la fonction publique 53 : policiers et militaires 54 : employés administratifs d'entreprises 55 : employés de commerce 56 : personnels des services directs aux particuliers 62 : ouvriers qualifiés de type industriel 63 : ouvriers qualifiés de type artisanal 64 : chauffeurs 65 : ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport 67 : ouvriers non qualifiés de type industriel 68 : ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 : ouvriers agricoles 71 : anciens agriculteurs exploitants 72 : anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 : anciens cadres 75 : anciennes professions intermédiaires 77 : anciens employés 78 : anciens ouvriers 81 : chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 : militaires du contingent 84 : élèves, étudiants 85 : personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités) 86 : personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités) ______ **CSTOTCJ** Catégorie socio-professionnelle du conjoint (niveau détaillé) ______ voir code CSTOT pour les modalités

Fichier ménage

CSTOTCM

Catégorie socio-professionnelle de la personne de référence du ménage (niveau détaillé)

voir code CSTOT pour les modalités

Fichiers individu et ménage

CSTOTI

Catégorie socio-professionnelle (niveau intermédiaire)

- 10 : agriculteurs exploitants
- 21 : artisans
- 22 : commerçants et assimilés
- 23 : chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus
- 31 : professions libérales
- 32 : cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
- 36 : cadres d'entreprises
- 41 : professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
- 46 : professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 : techniciens
- 48 : contremaîtres, agents de maîtrise
- 51 : employés de la fonction publique
- 54 : employés administratifs d'entreprises
- 55 : employés de commerce
- 56 : personnels des services directs aux particuliers
- 61 : ouvriers qualifiés
- 66 : ouvriers non qualifiés
- 69 : ouvriers agricoles
- 71 : anciens agriculteurs exploitants
- 72: anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- 73 : anciens cadres et professions intermédiaires
- 76 : anciens employés et ouvriers
- 81 : chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 82 : inactifs divers (autres que retraités)
- 83 : militaires du contingent

CSULT

Catégorie socio-professionnelle de l'emploi qui commencera plus tard (niveau détaillé sauf pour les agriculteurs)

: sans objet ou non déclaré 10 : agriculteurs exploitants 21 : artisans 22 : commerçants et assimilés 23 : chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus 31 : professions libérales 33 : cadres de la fonction publique 34 : professeurs, professions scientifiques 35 : professions de l'information, des arts et des spectacles 37 : cadres administratifs et commerçiaux d'entreprises 38 : ingénieurs et cadres techniques d'entreprises 42 : instituteurs et assimilés 43 : professions intermédiaires de la santé et du travail social 44 : clergé, religieux 45 : professions intermédiaires administratives de la fonction publique 46 : professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises 47 : techniciens 48 : contremaîtres, agents de maîtrise 52 : employés civils et agents de service de la fonction publique 53 : policiers et militaires 54 : employés administratifs d'entreprises 55 : employés de commerce 56 : personnels des services directs aux particuliers 62 : ouvriers qualifiés de type industriel 63 : ouvriers qualifiés de type artisanal 64 : chauffeurs 65 : ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport 67 : ouvriers non qualifiés de type industriel

CSULTCL

69 : ouvriers agricoles

Nature de l'emploi ultérieur (profession)

68 : ouvriers non qualifiés de type artisanal

CSULTTO

Catégorie socio-professionnelle de l'emploi qui commencera plus tard (niveau détaillé sauf pour les agriculteurs) (chiffrement automatique)

: non chiffré automatiquement voir code CSULT pour les autres modalités

DCSA

Catégorie socio-professionnelle du dernier emploi pour les inactifs et les chômeurs (niveau agrégé)

- : sans objet ou non renseigné
- 1 : agriculteurs exploitants
- 2 : artisans, commerçants et chefs d'entreprises
- 3 : cadres et professions intellectuelles supérieures
- 4 : professions intermédiaires
- 5 : employés
- 6 : ouvriers

DCSE

Catégorie socio-professionnelle pour les actifs (niveau agrégé) Nomenclature PCS 1982

- : sans objet ou non renseigné
- 1 : agriculteurs exploitants
- 2 : artisans, commerçants et chefs d'entreprises
- 3 : cadres et professions intellectuelles supérieures
- 4 : professions intermédiaires
- 5 : employés
- 6 : ouvriers
- 8 : chômeurs n'ayant jamais travaillé ou militaires du contingent

NB : pour les actifs occupés (sauf militaires du contingent), la CS est celle de l'emploi actuel, pour les chômeurs la CS est celle du dernier emploi

DCSEP

Catégorie socio-professionnelle (niveau agrégé - Nomenclature PCS 1982) correspondant à l'emploi occupé un an avant l'enquête

- : sans objet (FIP/=1,4)
- 1 : agriculteurs exploitants
- 2 : artisans, commerçants et chefs d'entreprises
- 3 : cadres et professions intellectuelles supérieures
- 4 : professions intermédiaires
- 5 : employés
- 6 : ouvriers
- 8 : militaires du contingent

DCSTOT

Catégorie socio-professionnelle (niveau agrégé)

- 1 : agriculteurs exploitants
- 2 : artisans, commerçants, et chefs d'entreprises
- 3 : cadres et professions intellectuelles supérieures
- 4 : professions intermédiaires
- 5 : employés
- 6 : ouvriers
- 7 : retraités
- 8 : autres personnes sans activité professionnelle ou militaires du contingent

DDIPL

Diplôme le plus élevé obtenu (1er chiffre de DIPL)

- : diplôme non déclaré
- 1 : diplôme supérieur
- 3 : baccalauréat + 2 ans
- 4 : baccalauréat ou brevet professionnel ou autre diplôme de ce niveau
- 5 : CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau
- 6 : BEPC seul
- 7 : aucun diplôme ou CEP

DDIPL1

Code équivalent à DDIPL mais présenté par diplôme croissant, et distinguant les personnes en cours d'études initiales

distinguant les personnes en cours d'études initiales : diplôme non déclaré 1 : aucun diplôme ou CEP 2 : BEPC seul 3 : CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau 4 : baccalauréat ou brevet professionnel ou autre diplôme de ce niveau 5 : baccalauréat + 2 ans 6 : diplôme supérieur 7 : en cours d'études initiales ______ DEA Année d'enquête Deux derniers chiffres de l'année d'enquête DEB Statut du salarié ______ : sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou (ST/=2) ou (CHPUB=1) ou (INTERIM=1) ou (STJ=1) ou non renseigné 1 : apprenti sous contrat 2 : en période d'essai 3 : en stage d'entrée dans la profession (avocat stagiaire, expert-comptable stagiaire, etc.) 4 : aucune de ces situations **DEBP** Statut du salarié en mars de l'année précédant l'enquête : sans objet ou non renseigné 1 : apprenti sous contrat 2 : en période d'essai 3 : en stage d'entrée dans la profession (avocat stagiaire, expert-comptable stagiaire, etc.) 4 : aucune de ces situations **DEBULTA** Date de début de l'emploi ultérieur (année) : sans objet (ULT/=1) ou non renseigné SP : la personne ne sait pas 2 derniers chiffres de l'année indiquée ______ **DEBULTM** Date de début de l'emploi ultérieur (mois) ______ : sans objet (ULT/=1) ou non renseigné SP : la personne ne sait pas

01 à 12 : janvier à décembre

DEC

Raison principale de non recherche d'emploi

______ : sans objet (DRE1/=3,4) ou non renseigné 01 : se juge trop jeune ou trop âgé pour les employeurs 02 : pense ne pas avoir l'instruction, la formation, les qualifications ou l'expérience requises 03 : a des problèmes de santé 04 : se heurte à d'autres difficultés personnelles (discrimination, préjugés raciaux, sexistes, difficultés linguistiques, casier judiciaire) 05 : ne sait pas comment chercher 06 : pense qu'il n'y a pas d'emploi disponible à proximité 07 : pense qu'il n'y a pas d'emploi disponible dans son domaine de compétence 08 : n'a pas le droit (préretraité,...) 09 : n'est pas disponible actuellement (raisons familiales, service national,...) 10 : attend le résultat de démarches antérieures (concours, test entretien, dispositions pour s'établir à son compte) 11 : ne souhaite pas commencer ses recherches immédiatement 12 : ne souhaite pas reprendre un emploi (pour le moment, ou définitivement)

DECPR

Précisions sur la raison principale de non recherche d'emploi

DEM

Mois d'enquête

13 : autre raison

03 : mars (par construction dans toute la série)

NB : exception pour 1990, l'enquête s'est déroulée en janvier

DEP

Département de résidence

______ 01 : Ain 02 : Aisne 03 : Allier 04 : Alpes-de-Haute Provence 05 : Hautes-Alpes 06 : Alpes-Maritimes 07 : Ardèche 08 : Ardennes 09 : Ariège 10 : Aube 11 : Aude 12 : Aveyron 13 : Bouches-du-Rhône 14 : Calvados 15 : Cantal 16 : Charente 17 : Charente-Maritime 18 : Cher 19 : Corrèze 20 : Corse 21 : Côte-d'Or 22 : Côtes-d'Armor 23 : Creuse 24 : Dordogne 25 : Doubs 26 : Drôme 27 : Eure 28 : Eure-et-Loir 29 : Finistère 30 : Gard 31 : Haute-Garonne 32 : Gers 33 : Gironde 34 : Hérault 35 : Ille-et-Vilaine 36 : Indre 37 : Indre-et-Loire 38 : Isère 39 : Jura 40 : Landes 41 : Loir-et-Cher 42 : Loire 43 : Haute-Loire 44 : Loire-Atlantique 45 : Loiret 46 : Lot 47 : Lot-et-Garonne 48 : Lozère 49 : Maine-et-Loire 50 : Manche 51 : Marne 52 : Haute-Marne 53 : Mayenne 54 : Meurthe-et-Moselle 55 : Meuse 56 : Morbihan 57 : Moselle 58 : Nièvre 59 : Nord 60 : Oise

64 : Pyrénées-Atlantiques 65 : Hautes-Pyrénées

62 : Pas-de-Calais 63 : Puy-de-Dôme

61 : Orne

```
66 : Pyrénées-Orientales
67 : Bas-Rhin
68 : Haut-Rhin
69 : Rhône
70 : Haute-Saône
71 : Saône-et-Loire
72 : Sarthe
73 : Savoie
74 : Haute-Savoie
75 : Ville de Paris
76 : Seine-Maritime
77 : Seine-et-Marne
78 : Yvelines
79 : Deux-Sèvres
80 : Somme
81 : Tarn
82 : Tarn-et-Garonne
83 : Var
84 : Vaucluse
85 : Vendée
86 : Vienne
87 : Haute-Vienne
88 : Vosges
89 : Yonne
90 : Territoire de Belfort
91 : Essonne
92 : Hauts-de-Seine
93 : Seine-Saint-Denis
94 : Val-de-Marne
95 : Val-d'Oise
______
Fichiers individu et ménage
DEPETA
Département de l'établissement
       : lieu de travail hors de France ou dans l'agriculture
         ou dans les services domestiques ou non renseigné
01 à 95 : numéro de département
2A ou 2B : Corse
     : D.O.M (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion,
         Saint-Pierre et Miquelon)
       : T.O.M. (Polynésie, Nouvelle Calédonie, etc.)
DEPETAP
```

Département de l'établissement pour ceux qui travaillaient il y a un an

: non renseigné 01 à 95 : numéro de département

2A ou 2B : Corse

: D.O.M (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion,

Saint-Pierre et Miquelon)

: T.O.M. (Polynésie, Nouvelle Calédonie, etc.)

DEPNAI

Département de naissance de la personne (pour la France métropolitaine ou les DOM-TOM)

- : Sans objet ou non renseigné
- 01 : Ain
- 02 : Aisne
- 03 : Allier
- 04 : Alpes-de-Haute Provence
- 05 : Hautes-Alpes
- 06 : Alpes-Maritimes
- 07 : Ardèche
- 08 : Ardennes
- 09 : Ariège
- 10 : Aube
- 11 : Aude
- 12
- : Aveyron : Bouches-du-Rhône 13
- 14 : Calvados
- 15 : Cantal
- 16 : Charente
- 17 : Charente-Maritime
- 18 : Cher
- 19 : Corrèze
- 2A : Corse-du-Sud
- 2B : Haute-Corse
- 21 : Côte-d'Or
- 22 : Côtes-d'Armor
- 23 : Creuse 24 : Dordogne
- 25 : Doubs
- 26 : Drôme
- 27 : Eure
- 28 : Eure-et-Loir
- 29 : Finistère
- 30 : Gard
- 31 : Haute-Garonne
- 32 : Gers
- 33 : Gironde
- : Hérault 34
- 35 : Ille-et-Vilaine
- 36 : Indre
- 37 : Indre-et-Loire
- 38 : Isère
- 39 : Jura
- 40 : Landes
- 41 : Loir-et-Cher
- 42 : Loire
- 43 : Haute-Loire
- 44 : Loire-Atlantique
- 45 : Loiret
- 46 : Lot
- : Lot-et-Garonne 47
- 48 : Lozère
- 49 : Maine-et-Loire
- 50 : Manche
- 51 : Marne
- 52 : Haute-Marne
- 53 : Mayenne
- 54 : Meurthe-et-Moselle
- 55 : Meuse
- 56 : Morbihan
- 57 : Moselle
- 58 : Nièvre
- 59 : Nord
- 60 : Oise
- 61 : Orne
- 62 : Pas-de-Calais

```
63 : Puy-de-Dôme
64 : Pyrénées-Atlantiques
65 : Hautes-Pyrénées
66 : Pyrénées-Orientales
   : Bas-Rhin
67
   : Haut-Rhin
68
69
   : Rhône
70 : Haute-Saône
71
   : Saône-et-Loire
72 : Sarthe
73 : Savoie
74 : Haute-Savoie
75 : Ville de Paris
76 : Seine-Maritime
77 : Seine-et-Marne
78 : Yvelines
79 : Deux-Sèvres
80
   : Somme
   : Tarn
81
   : Tarn-et-Garonne
82
83 : Var
84 : Vaucluse
85 : Vendée
86 : Vienne
87 : Haute-Vienne
88 : Vosges
89
   : Yonne
90 : Territoire de Belfort
   : Essonne
91
92
   : Hauts-de-Seine
93 : Seine-Saint-Denis
94 : Val-de-Marne
95 : Val-d'Oise
971 : Guadeloupe
972 : Martinique
973 : Guyane
974 : Réunion
```

DFT

Existence et type de contrat de travail à durée déterminée ou saisonnier

98 : T.O.M. (Polynésie, Nouvelle Calédonie, etc.)

```
: sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou (ST/=2) ou (CHPUB=1) ou (INTERIM=1) ou (STJ=1) ou (DEB=1 à 3) ou non renseigné
1 : a un contrat saisonnier
2 : a un autre contrat de travail à durée déterminée
3 : n'a ni l'un ni l'autre
```

DETP

Existence et type de contrat de travail à durée déterminée ou saisonnier en mars de l'année précédant l'enquête

: sans objet ou non renseigné

: sans objet ou non renseigné 1 : avait un contrat saisonnier

975 : Saint-Pierre et Miquelon

2 : avait un autre contrat de travail à durée déterminée

3 : n'avait ni l'un ni l'autre

DIEG

Diplôme obtenu dans l'enseignement général (primaire ou secondaire)

- 00 ou blanc : sans diplôme ou non renseigné ou sans objet
- 02 : certificat d'études primaires (CEP), diplôme de fin d'études obligatoires (DFEO)
- 15 : brevet d'études du premier cycle (BEPC), brevet des collèges
- 16 : baccalauréat première partie ou probatoire, certificat de fin d'études secondaires (CFES)
- 17 : baccalauréat séries A à E ou baccalauréat 2e partie
- 18 : brevet élémentaire (BE), brevet d'enseignement primaire supérieur (BEPS)
- 19 : brevet supérieur (BS)

DIEGCL

Diplôme obtenu et spécialité en clair dans l'enseignement général (primaire ou secondaire)

DIES

Diplôme obtenu dans l'enseignement supérieur (ou supérieur technique)

- 00 ou blanc : aucun diplôme supérieur ou non renseigné ou sans objet
- 41 : diplôme universitaire du premier cycle : propédeutique, DUEL, DUES, DEUG, PCEM,... à l'exclusion des DUT)
- 42 : DUT (diplôme universitaire de technologie), BTS (brevet de technicien supérieur)
- 43 : diplômes de niveau technicien supérieur (sauf DUT ou BTS) d'une école juridique, commerciale, d'arts appliqués, y compris premier cycle des écoles de notariat, secrétariat de direction, écoles ou instituts de technicien supérieur
- 44 : diplôme des professions de la santé et des professions sociales : sage-femme, infirmière, kinésithérapeute, assistante sociale, éducateur spécialisé...
- 45 : certificat d'aptitude pédagogique, certificat de fin d'études normales (CFEN), y compris diplôme de maître d'éducation physique
- 46 : diplôme universitaire du 2e cycle (licence, maitrise)
- 47 : diplôme universitaire du 3e cycle (DES, DEA, doctorat, y compris doctorat en médecine, diplôme de chirurgien-dentiste, CAPES, CAPET, agrégation)
- 48 : diplôme d'une grande école ou école d'ingénieur (non cité ci-dessous) y compris d'études comptables supérieures (DECS), d'avocat (CAPA), d'expert-comptable, de 2e cycle de notariat
- 49 : diplôme de l'une des grandes écoles suivantes : Centrale, Ecole de l'Air, Ecole de la Magistrature, ESSEC, ENA, ENGREF, ENSAE première division, Génie maritime, HEC, INA ("Agro"), Mines, Navale, Normale Supérieure, Polytechnique, Ponts, Saint-Cyr, Sciences Po Paris, Sup-aéro, Télécom

DIESCL

Diplôme(s) en clair obtenu(s) dans l'enseignement supérieur ou supérieur technique

DIESD

Diplôme obtenu dans l'enseignement supérieur (question CAPI)

1 : licence
2 : maîtrise

Remarque

question CAPI pour distinguer la licence de la maîtrise, introduite à partir de 1992 (échantillon CAPI) pour répondre aux demandes d'EUROSTAT

DIET

Diplôme obtenu dans l'enseignement technique ou professionnel

- 00 ou blanc : aucun diplôme technique ou professionnel ou non renseigné ou sans objet
- 21 : certificat d'éducation professionnelle
- 23 : CAP (ou CAPA), ou BEP (ou BEPA) obtenu par l'apprentissage (effectué en relation avec un CFA, examen de fin d'apprentissage artisanal (EFAA)
- 25 : CAP (ou CAPA) obtenu en dehors de l'apprentissage
- 27 : BEP (ou BEPA) obtenu en dehors de l'apprentissage
- 29 : autres diplômes de niveau CAP ou BEP : par exemple diplômes sociaux (aide soignante, auxiliaire de puériculture travailleuse familiale) diplômes agricoles (BAA, BPA) sauf CAPA et BEPA classés ci-dessus
- (y compris diplômes de l'AFPA de niveau CAP ou BEP)
- 32 : brevet de technicien (BT,BTA) ou baccalauréat de technicien : séries F, G ou H
- 34 : baccalauréat professionnel
- 36 : autre diplôme du niveau de bac de technicien y compris brevet professionnel (BP), diplôme de moniteur-éducateur, élève breveté des ENP ou d'un lycée technique d'Etat, brevet supérieur d'enseignement commercial (BSEC), capacité en droit, brevet de maîtrise, diplôme de l'AFPA du 2ème degré
- 39: brevet d'enseignement agricole (BEA), commercial (BEC), hôtelier (BEH), industriel (BEI), social (BES), brevet d'agent technique agricole

DIETCL

Diplôme(s) en clair obtenu(s) dans l'enseignement technique ou professionnel

DIMANCHE

Travail du dimanche ou non

- : sans objet (AHD/=10) ou non renseigné
- 1 : la personne travaille habituellement le dimanche
- 2 : la personne travaille certains dimanches seulement
- 3 : la personne ne travaille jamais le dimanche

DIPL

Diplôme le plus élevé obtenu ______ : diplôme non déclaré 10 : 2ème ou 3ème cycle universitaire 11 : grande école, diplôme d'ingénieur 30 : Ter cycle universitaire 31 : BTS, DUT 32 : paramédical ou social avec baccalauréat général 33 : paramédical ou social sans baccalauréat général 40 : baccalauréat général et diplôme technique secondaire 41 : baccalauréat général seul 42 : baccalauréat technologique, BAC pro. et brevet professionnel 43 : BEI, BEC, BEA 50 : CAP, BEP, et BEPC 51 : CAP, BEP seul 60 : BEPC seul 70 : CEP 71 : aucun diplôme DIPL1 Code équivalent à DIPL mais présenté par diplôme croissant et distinguant les personnes en cours d'études initiales : DIPL=blanc ; diplôme non déclaré 01 : aucun diplôme 02 : CEP 03 : BEPC seul 04 : CAP, BEP seul 05 : CAP, BEP, et BEPC 06 : BEI, BEC, BEA 07 : baccalauréat technologique, BAC pro. et brevet professionnel 08 : baccalauréat général seul 09 : baccalauréat général et diplôme technique secondaire 10 : paramédical ou social sans baccalauréat général 11 : paramédical ou social avec baccalauréat général 12 : BTS, DUT 13 : 1er cycle universitaire 14 : 2ème ou 3ème cycle universitaire 15 : grande école, diplôme d'ingénieur 16 : en cours d'études initiales **DISPO** Possibilité de commencer à travailler immédiatement (dans un délai inférieur à 15 jours) : sans objet (FI/=2 et RECHE/=1 et SOUH/=1 et ULT/=1 et OFFICE/=1) 1 : peut commencer à travailler immédiatement 2 : ne peut pas commencer à travailler immédiatement DISPPL Disponibilité pour travailler davantage pour les personnes à temps partiel ______ : sans objet (TP/=2) ou non renseigné 1 : la personne est actuellement disponible pour travailler davantage

travailler davantage

2 : la personne n'est pas disponible actuellement pour

DNIVET

Niveau d'enseignement (ler chiffre de NIVET)

- 2 : études préparant à un diplôme de niveau I, II
- 3 : études préparant à un diplôme de niveau III
- 4 : classes terminales de préparation au BAC ou équivalent (niveau IV)
- 5 : seconde ou première de 2ème cycle long, ou année terminale de CAP ou BEP (niveau V)
- 6 : classes de préparation aux CAP-BEP hors année terminale plus 3ème (niveau Vbis)
- 7 : pas de formation ou formation générale arrêtée avant la classe de 3ème, formation préprofessionnelle (niveau VI)

DOMSEC

Domaine de l'activité professionnelle secondaire

- : sans objet (SEC/=1,2) ou non renseigné
- 0 : autres cas que ci-dessous
- 1 : agriculture, jardinage, travaux des champs
- 2 : bâtiment, plomberie, peinture, électricité, menuiserie
- 3 : mécanique, travail des métaux, réparation autos
- 4 : cours, leçons, enseignement, traduction, informatique
- 5 : secrétariat, comptabilité, accueil
- 6 : commerce, transports, déménagement
- 7 : hôtellerie, restauration
- 8 : ménages, nettoyage, repassage, garde d'enfants, de malades ou de personnes âgées
- 9 : vie associative, collectivités locales, animation, arts, spectacles

DRA

Résidence en mars de l'année précédant l'enquête : département (pour ceux qui vivaient dans une autre commune de France)

voir code DEPNAI pour les modalités

DRACM

Résidence de la personne de référence du ménage en mars de l'année précédant l'enquête : département (pour ceux qui vivaient dans une autre commune de France)

voir code DEPNAI pour les modalités

Fichier ménage

DRE1

Situation vis à vis de l'emploi

______ : sans objet (partie B non remplie càd FI/=2 et RECHE/=1 et SOUH/=1 et ULT/=1 et OFFICE/=1) 1 : la personne a un emploi et n'en cherche pas d'autre 2 : la personne a trouvé un emploi pour plus tard et ne cherche plus 3 : la personne n'a pas commencé ses recherches (ou n'a jamais cherché d'emploi) 4 : la personne ne cherche plus d'emploi 5 : la personne cherche actuellement un emploi (ou un autre emploi), une situation ______ DRE1P Situation vis à vis de l'emploi en mars de l'année précédant l'enquête : sans objet (FIP/=2) 1 : la personne cherchait un emploi, une situation 2 : la personne ne cherchait pas (ou plus) d'emploi DRE2 Complément au code DREM, ancienneté de la recherche d'emploi pour les personnes ne pouvant préciser le nombre de mois exact : sans objet (DRE1/=5) ou non renseigné 1 : d'un mois à moins de 3 mois 2 : de 3 mois à moins de 6 mois 3 : de 6 mois à moins d'un an 4 : d'un an à moins d'un an et demi 5 : d'un an et demi à moins de 2 ans 6 : de 2 ans à moins de 3 ans 7 : 3 ans et plus DREM Ancienneté de la recherche d'emploi en mois : sans objet (DRE1/=5) ou non renseigné : moins d'un mois de recherche 01 à 99 : nombre de mois de recherche **DTRULTA** Date d'obtention de l'emploi ultérieur (année) : sans objet (ULT/=1) ou non renseigné SP : la personne ne sait pas 2 derniers chiffres de l'année indiquée **DTRULTM** Date d'obtention de l'emploi ultérieur (mois) ______ : sans objet (ULT/=1) ou non renseigné SP : la personne ne sait pas 01 à 12 : janvier à décembre

DTYMEN82

Type de ménage (1er chiffre de TYMEN82)

______ 1 : hommes vivants seuls 2 : femmes vivants seules 3 : ménages de plusieurs personnes sans famille principale 4 : pères d'une famille monoparentale 5 : mères d'une famille monoparentale 6 : couples d'inactifs 7 : couples d'un inactif et d'une active 8 : couples d'un actif et d'une inactive 9 : couples d'actifs ______ Fichier ménage Remarque : les enfants célibataires du ménage sont âgés de moins de 25 ans **DTYMEN90** Type de ménage (1er chiffre de TYMEN90) 1 : hommes vivants seuls 2 : femmes vivants seules 3 : ménages de plusieurs personnes sans famille principale 4 : pères d'une famille monoparentale 5 : mères d'une famille monoparentale 6 : couples d'inactifs 7 : couples d'un inactif et d'une active 8 : couples d'un actif et d'une inactive 9 : couples d'actifs _____ Fichier ménage Remarque : pas de limite d'âge concernant les enfants célibataires du ménage DU Type d'horaire habituel de travail (temps complet, temps partiel) ______ : sans objet (AH/=1) 1 : la personne travaille à temps complet 2 : la personne travaille à temps partiel 30 heures ou plus par semaine 3 : la personne travaille à temps partiel de 15 à 29 heures par semaine 4 : la personne travaille à temps partiel moins de 15 heures par semaine **DUDETM** Durée prévue en mois du contrat de travail à durée déterminée ou du contrat saisonnier : sans objet (DET/= 1,2) ou non renseigné nombre de mois **DUDETS** Durée prévue en semaines du contrat de travail à durée déterminée ou du contrat saisonnier ______ : sans objet (DET/= 1,2) ou non renseigné nombre de semaines

DUFORM

Durée du stage ou de la formation

```
______
 : sans objet (ET/=1) ou (FOACT/=3,4) ou non renseigné
1 : moins d'une semaine
2 : une semaine à moins d'un mois
3 : un mois à moins de 3 mois
4 : 3 mois à moins de 6 mois
5 : 6 mois à moins d'un an
6 : un an ou plus
      -----
DUHAB
Temps complet ou partiel et horaire habituel
 : sans objet (FI/=1 \text{ et } AM/=1)
1 : temps partiel de moins de 15 heures
2 : temps partiel de 15 à 29 heures
3 : temps partiel de 30 heures ou plus
4 : temps complet de moins de 30 heures
5 : temps complet de 30 à 34 heures
6 : temps complet de 35 à 39 heures
7 : temps complet de 40 heures ou plus
9 : pas d'horaire habituel ou horaire habituel non déclaré
DUINTM
Durée totale en mois de la mission actuelle pour les intérimaires
  : sans objet (INTERIM/=1) ou non renseigné
00 : le salarié est inemployé actuellement mais doit être
    très prochainement envoyé en mission
 nombre de mois
______
DUINTS
Durée en semaines de la mission actuelle pour les intérimaires
 : sans objet (INTERIM/=1) ou non renseigné
00 : le salarié est inemployé actuellement mais doit être
    très prochainement envoyé en mission
 nombre de semaines
______
DUSTAGEM
Durée totale prévue du stage (en mois)
  : sans objet (STJ/=1) ou non renseigné
nombre de mois
DUSTAGES
Durée totale prévue du stage (en semaines)
 : sans objet (STJ/=1) ou non renseigné
nombre de semaines
```

EFEN S

Effectif salarié de l'entreprise

0 à ... : effectif salarié de l'entreprise

Remarque : variable récupérée du fichier K1-SIRENE sauf pour 1990

EFET_S

Effectif salarié de l'établissement

0 à ... : effectif salarié de l'établissement

Remarque : variable récupérée du fichier K1-SIRENE sauf pour 1990

ENF₁₈

Nombre d'enfants célibatiares de moins de 18 ans dans le ménage

0 à 8 : nombre d'enfants
9 : 9 enfants ou plus

Fichiers individu et ménage

ENF3

Nombre d'enfants de moins de 3 ans dans le ménage

0 : aucun enfant
1 : un enfant
2 : deux enfants

3 : trois enfants ou plus

Fichiers individu et ménage

ENF6

Nombre d'enfants de moins de 6 ans dans le ménage

0 à 5 : nombre d'enfants
6 : 6 enfants ou plus

Fichiers individu et ménage

ENFC82

Nombre d'enfants célibataires de moins de 25 ans dans le ménage

0 à 8 : nombre d'enfants
9 : 9 enfants ou plus

Fichier ménage

ENFC90

Nombre d'enfants célibataires dans le ménage sans limite d'âge

0 à 8 : nombre d'enfants
9 : 9 enfants ou plus

Fichiers individu et ménage

ENTR

Conditions de l'entrevue

 non renseigné 1 questionnaire créé lors de l'appariement FL-QI en cas de QI attendu non trouvé 1 qualité correcte des données ; accueil bon ou moyen 2 qualité correcte des données ; accueil réservé ou hostile 3 : qualité incertaine des données 4 : qualité douteuse des données 5 : questionnaire très incomplet (y compris les cas d'interruption de l'entretien avant la fin du questionnaire)
ET En cours d'études ou non
1 : la personne suit des études ou une formation 2 : la personne ne suit pas d'études ou de formation
ETA Année de fin d'études
: sans objet ou non renseigné 2 derniers chiffres de l'année de fin d'études
ETM Obtention d'un diplôme ou non depuis mars de l'année dernière
1 : la personne a obtenu un diplôme depuis mars de l'année dernière 2 : la personne n'a pas obtenu de diplôme
EXP_S Part du chiffre d'affaires à l'exportation
Part du chiffre d'affaires à l'exportation
Remarque : variable récupérée du fichier K1-SIRENE sauf pour 1990
EXTRI Coefficient de pondération pour les individus (niveau adultes)
Coefficient numérique à 8 caractères
Fichiers individu et ménage
EXTRL Coefficient de pondération pour les logements
Coefficient numérique à 8 caractères
Fichiers individu et ménage

Occupation actuelle de la personne ______ 1 : exerce une profession, à son compte ou comme salarié, même à temps partiel. Aide un membre de sa famille dans son travail même sans être rémunéré. Est apprenti, stagiaire rémunéré, élève-fonctionnaire, intérimaire, TUC, etc... 2 : chômeur (inscrit ou non à l'ANPE) 3 : étudiant, élève, en formation, en stage non rémunéré 4 : militaire du contingent 5 : retraité (ancien salarié) ou préretraité 6 : retiré des affaires (ancien agriculteur, ancien artisan, ancien commerçant...) 7 : femme au foyer 8 : autre inactif (y compris les personnes ne touchant qu'une pension de reversion et les personnes invalides) ______ F100 Situation principale en mars de l'année précédant l'enquête ______ : non renseigné 10 : salarié pour une durée non limitée 11 : à son compte ou aidait un membre de sa famille dans son travail 12 : contrat à durée déterminée, mission d'intérim, apprentissage, travail saisonnier 13 : "Stage de la formation professionnelle", TUC, SIVP, autre stage rémunéré 20 : au chômage 30 : élève, étudiant, stagiaire non rémunéré 40 : militaire du contingent 50 : autre situation : retraité, préretraité, retiré des affaires, femme au foyer, autre... ______ REMARQUE: pour 1990, l'enquête a eu lieu en janvier. FI00 décrit donc la situation en janvier l'année précédant l'enquête FI01 Situation principale en avril de l'année précédant l'enquête voir code FI00 pour les modalités REMARQUE: pour 1990, l'enquête a eu lieu en janvier. FI01 décrit donc la situation principale en février de l'année précédant l'enquête F102

Situation principale en mai de l'année précédant l'enquête

voir code FI00 pour les modalités

REMARQUE: pour 1990, l'enquête a eu lieu en janvier. FI02 décrit donc la situation principale en mars de l'année précédant l'enquête

Situation principale en juin de l'année précédant l'enquête
voir code FI00 pour les modalités
REMARQUE: pour 1990, l'enquête a eu lieu en janvier. FI03 décrit donc la situation principale en avril de l'année précédant l'enquête
F104 Situation principale en juillet de l'année précédant l'enquête
voir code FI00 pour les modalités
REMARQUE: pour 1990, l'enquête a eu lieu en janvier. FI04 décrit donc la situation principale en mai de l'année précédant l'enquête
F105 Situation principale en aôut de l'année précédant l'enquête
voir code FI00 pour les modalités
REMARQUE: pour 1990, l'enquête a eu lieu en janvier. FI05 décrit donc la situation principale en juin de l'année précédant l'enquête
F106 Situation principale en septembre de l'année précédant l'enquête
voir code FI00 pour les modalités
REMARQUE: pour 1990, l'enquête a eu lieu en janvier. FI06 décrit donc la situation principale en juillet de l'année précédant l'enquête
F107 Situation principale en octobre de l'année précédant l'enquête
voir code FI00 pour les modalités
REMARQUE: pour 1990, l'enquête a eu lieu en janvier. FI07 décrit donc la situation principale en aôut de l'année précédant l'enquête
F108 Situation principale en novembre de l'année précédant l'enquête
voir code FI00 pour les modalités

FI03

REMARQUE: pour 1990, l'enquête a eu lieu en janvier. FI08 décrit donc la situation principale en septembre de l'année précédant l'enquête

F109

Situation principale en décembre de l'année précédant l'enquête

voir code FI00 pour les modalités

REMARQUE: pour 1990, l'enquête a eu lieu en janvier. FI09 décrit donc la situation principale en octobre de l'année précédant l'enquête

FI10

Situation principale en janvier de l'année en cours

voir code FI00 pour les modalités

REMARQUE: pour 1990, l'enquête a eu lieu en janvier. FI10 décrit donc la situation principale en novembre de l'année précédant l'enquête

FI11

Situation principale en février de l'année en cours

voir code FI00 pour les modalités

REMARQUE: pour 1990, l'enquête a eu lieu en janvier. FI11 décrit donc la situation principale en décembre de l'année précédant l'enquête

FI12

Situation principale actuelle (date d'enquête:mars pour toute la série)

voir code FI00 pour les modalités

REMARQUE: pour 1990, l'enquête a eu lieu en janvier. FI12 décrit donc la situation principale à cette date

FIP

Occupation de la personne en mars de l'année dernière

- 1 : travaillait
- 2 : chômeur (inscrit ou non à l'ANPE)
- 3 : étudiant, élève, en formation, en stage non rémunéré
- 4 : militaire du contingent
- 5 : retraité ou préretraité
- 6 : retiré des affaires
- 7 : femme au foyer
- 8 : autre inactif

FOACT

Type de formation suivie

- : sans objet (ET/=1) ou non renseigné
- 1 : la personne poursuit des études scolaires ou universitaires
- 2 : la personne est en apprentissage sous contrat
- 3 : la personne poursuit d'autres études comprenant une ou des périodes en entreprise, ou suit un stage de formation
- 4 : la personne suit une autre formation, y compris formation permanente ou dans le cadre du travail

FOACTP

Type de formation suivie en mars de l'année précédant l'enquête

- : sans objet (FIP/=3) ou non renseigné
- 1 : la personne poursuivait des études scolaires ou universitaires
- 2 : la personne était apprentie sous contrat (sauf pour les nouveaux enquêtés)
- 3 : la personne poursuivait d'autres études comprenant une ou des périodes en entreprise, ou suivait un stage de formation
- 4 : la personne suivait une autre formation, y compris formation permanente ou dans le cadre du travail

FONCT

Fonction principale

- : sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou (ST/=2) ou (CHPUB=1) ou non renseigné
- 0 : enseignement, santé, information, autre cas
- 1 : production, fabrication, chantiers
- 2 : installation, entretien, réglage, réparation
- 3 : nettoyage, gardiennage, travail ménager
- 4 : manutention, magasinage, transports
- 5 : guichet, saisie, standard, secrétariat
- 6 : gestion, comptabilité, fonctions administratives
- 7 : commerce, vente, technico-commercial
- 8 : recherche, études, méthodes, informatique
- 9 : directeur général ou un de ses adjoints directs

FONCTP

Fonction principale de la personne en mars de l'année précédant l'enquête

- : sans objet ou non renseigné
- 0 : enseignement, santé, information, autre cas
- 1 : production, fabrication, chantiers
- 2 : installation, entretien, réglage, réparation
- 3 : nettoyage, gardiennage, travail ménager
- 4 : manutention, magasinage, transports
- 5 : guichet, saisie, standard, secrétariat
- 6 : gestion, comptabilité, fonctions administratives
- 7 : commerce, vente, technico-commercial
- 8 : recherche, études, méthodes, informatique
- 9 : directeur général ou un de ses adjoints directs

FONCTPR

Précisions sur un cas non cité de fonction principale du salarié.

: sans objet (ET/=1 ou FOACT/=1,2) ou non renseigné

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

02 : études primaires (du CP au CM2) y compris alphabétisation, apprentissage du français

ENSEIGNEMENT GENERAL SECONDAIRE

1ER CYCLE (le plus souvent en collège)

- 11 : 6e, 5e
- 12 : 4e d'enseignement général
- 13 : 4e technologique
- 14 : 3e d'enseignement général
- 15 : 3e technologique

2e cycle (en lycée) préparant aux bacc. A, B, C, D, D', E

- 16 : 2nde et 1re préparant aux bacc. A, B, C, D, D', E
- 17 : terminales préparant aux bacc. A, B, C, D, D', E

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE OU PROFESSIONNEL COURT

- 20 : enseignement spécial (SES, classes-atelier, autres écoles d'enseignement spécial de niveau non précisé
- 21 : classe pré-professionnelle de niveau (CPPN), de pré-apprentissage (CPA), préparation au certificat d'éducation professionnelle

Apprentissage conduisant au CAP (ou au CAPA), au BEP (ou au BEPA), effectué en relation avec un centre de formation d'apprentis (CFA)

- 22 : 1re année d'apprentissage
- 23 : année terminale d'apprentissage

Préparation en 3 ans d'un CAP (ou CAPA) sauf par l'apprentissage en CFA $\,$

- 24 : 4e, 3e préparatoire
- 25 : année terminale de CAP

Préparation d'un CAP en 2 ans, d'un BEP (ou BEPA) sauf par l'apprentissage en CFA

- 26 : 1re année de CAP en 2 ans ou de BEP
- 27 : 2e année (année terminale) de CAP en 2 ans ou de BEP

Autre enseignement technique ou pré-professionnel court, y compris préparation de diplômes de l'AFPA de niveau CAP ou BEP

- 28 : année(s) préparatoire(s) avant année terminale
- 29 : année terminale

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE OU PROFESSIONNEL LONG

Préparation d'un brevet de technicien (BT ou BTA), d'un baccalauréat de technicien (F, G, H)

- 31 : 2nde ou 1re technologique
- 32 : année terminale

Préparation d'un baccalauréat professionnel

33 : 1re année préparatoire
34 : 2e année (terminale)

Autre enseignement technique ou professionnel long (de niveau de baccalauréat de technicien) y compris préparation d'un brevet (BP), d'un diplôme de moniteur éducateur, d'une capacité en droit, y compris préparation d'un brevet de maîtrise, d'un diplôme de l'AFPA du 2e degré

- 35 : année(s) préparatoire(s)
- 36 : année terminale

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR OU TECHNIQUE SUPERIEUR

- 41 : premier cycle en université (sauf IUT), classes préparatoires aux grandes écoles
- 42 : préparation d'un DUT en IUT ou préparation d'un BTS (section de techniciens supérieurs STS)
- 43 : autres formations de technicien supérieur ou de niveau équivalent, y compris recyclage pour cadres, cours du CNAM de niveau technicien supérieur
- 44 : formation conduisant à un diplôme des professions de la santé et des professions sociales : sage-femme, infirmière, kinésithérapeute, assistante sociale, éducateur spécialisé
- 45 : cycle de formation des instituteurs
- 46 : 2e cycle en université
- 47 : 3e cycle en université
- 48 : formation dans une école d'ingénieur, dans une grande école

FORMCL

Niveau en clair de la formation suivie

FORMCLP

Niveau en clair de la formation suivie en mars de l'année précédant l'enquête

FORMP

Formation suivie en mars de l'année précédant l'enquête

: sans objet (FIP/=3) ou non renseigné voir code FORM pour les autres modalités

GRADECL

Classification pour les agents de l'Etat, d'une collectivité locale d'un hôpital public, d'un service public, et pour les militaires de carrière : corps, grade, etc.

GRADECLP

Classification pour les agents de l'Etat, d'une collectivité locale d'un hôpital public, d'un service public, et pour les militaires de carrière : corps, grade, etc.

HCFORM Durée en heures par semaine de la formation seule suivie actuellement ______ : sans objet (ET/=1) ou (FOACT/=3,4) ou non renseigné SP : ne sait pas 00 à 99 : durée moyenne en heures par semaine ______ HH Nombre d'heures de travail habituel par semaine ______ : sans objet (AHD/=10) ou non renseigné : la personne déclare ne pas avoir de durée habituelle de travail 00 à 99 : nombre d'heures de travail habituel par semaine HH3 Nombre d'heures de travail habituel (6 postes) ______ : sans objet ou non renseigné 0 : pas d'horaire habituel 1 : de 00 à 14 heures 2 : de 15 à 29 heures 3 : de 30 à 34 heures 4 : de 35 à 39 heures 5 : 40 heures et plus -----**HHSEC** Nombre d'heures consacré à l'activité professionnelle secondaire pendant la semaine précédant l'enquête ______ : sans objet 00 à 99 : nombre d'heures de travail (lundi au dimanche) HORAIRE Horaires de travail : sans objet (AHD/=10) ou non renseigné 1 : même horaire de travail tous les jours 2 : horaires alternés : 2x8, 3x8, équipes, brigades, etc 3 : horaires variables d'un jour à l'autre **HPFORM** Durée moyenne en heures par semaine du stage du programme de formation suivi actuellement ______ : sans objet (ET/=1) ou (FOACT/=3,4) ou non renseigné

: ne sait pas

00 à 99 : durée moyenne en heures par semaine

HT Nombre d'heures de travail réellement accomplies la semaine précédant l'enquête : sans objet (AHD/=10) ou non renseigné 00 à 99 : nombre d'heures de travail accomplies HT3 Nombre d'heures de travail réellement accomplies (6 postes) : sans objet ou non renseigné 0 : 00 heure 1 : de 01 à 14 heures 2 : de 15 à 29 heures 3 : de 30 à 34 heures 4 : de 35 à 39 heures 5 : 40 heures et plus _____ IM Numéro de l'immeuble ______ 3 chiffres **IMLOC** Identifiant du logement (n° d'immeuble, local) Numéro immeuble, local ______ Fichiers individu et ménage

INDEP

Statut juridique du chef d'entreprise

- : sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou (CHPUB=2 ou 3) ou non renseigné
- 1 : salarié de sa propre entreprise
- 2 : gérant majoritaire de SARL, gérant libre
- 3 : associé(e) ou co-exploitant(e)
- 4 : collaborateur non salarié d'une entreprise
- 5 : autre indépendant ou chef d'entreprise individuelle

INDEPP

Statut juridique si la personne était chef d'entreprise en mars de l'année précédente

- : sans objet (STP/=1 et CHPUBP/=1) ou non renseigné
- 1 : salarié de sa propre entreprise
- 2 : gérant majoritaire de SARL, gérant libre
- 3 : associé(e) ou co-exploitant(e)
- 4 : collaborateur non salarié d'une entreprise
- 5 : autre indépendant ou chef d'entreprise individuelle

Type d'études en cours : après interruption

- : sans objet (ET/=1) ou non renseigné
- 1 : études ou formation après interruption
- 2 : études ou formation initiales

Remarque : on entend par études initiales les études effectués sans interruption de plus d'un an (à l'exception du service national et des congés de maternité)

INITP

Type d'études en cours l'année précédente : après interruption ou était en cours d'études initiales

- : sans objet (FIP/=3) ou non renseigné
- 1 : études ou formation après interruption
- 2 : études ou formation initiales

Remarque : on entend par études initiales les études effectués sans interruption de plus d'un an (à l'exception du service national et des congés de maternité)

INSCRA

Année d'inscription à l'ANPE

- : sans objet (OFFICE=2) ou non renseigné
- 2 derniers chiffres de l'année indiquée

INSCRM

Mois d'inscription à l'ANPE

: sans objet (OFFICE=2) ou non renseigné

01 à 12 : janvier à décembre

INTERIM

Existence d'un emploi d'intérim

- : sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou (ST/=2) ou (CHPUB=1) ou non renseigné
- 1 : la personne est intérimaire
- 2 : la personne n'est pas intérimaire

INTP

Existence d'un emploi d'intérim en mars de l'année précédente

- : sans objet (CHPUBP/=2,3) ou non renseigné
- 1 : la personne était "intérimaire"
- 2 : la personne n'était pas "intérimaire"

JJ Jour de l'enquête
01 à 31 : jour de l'enquête
JJCM
Jour de l'enquête (personne de référence du ménage)
01 à 31 : jour de l'enquête
Fichiers individu et ménage
LN
Nombre de logements neufs (CHP1=2).
LOC
Numéro du local
2 chiffres
LPRM
Lien avec la personne de référence du ménage
1 : personne de référence
2 : conjoint de la personne de référence, marié ou de fait (la
femme dans un couple) 3 : enfant de la personne de référence ou de son conjoint : fils,
fille, gendre, bru, beau-fils, belle-fille, enfant adopté,
enfant en tutelle 4 : petit-enfant de la personne de référence ou de son conjoint :
petit-fils, petite-fille
5 : ascendant de la personne de référence ou de son conjoint : mère, père, beau-père, belle-mère, grand-père, grand-mère, etc
6 : autre parent de la personne de référence ou de son conjoint : frère, soeur, neveu, nièce, cousin, cousine, beau-père,
belle-soeur, oncle, tante, etc.
7 : ami 8 : popularina sous-logatairo logour enfant en nourrigo sans
8 : pensionnaire, sous-locataire, logeur, enfant en nourrice sans lien de parenté avec la personne de référence ou de son conjoint
9 : domestique ou salarié logé

M

Etat matrimonial légal

- : sans objet (moins de 15 ans) ou non renseigné
- 1 : célibataire
- 2 : marié(e) ou remarié(e) 3 : veuf(ve)
- 4 : divorcé(e)

MAISON

Travail à domicile ou dans un local attenant (question CAPI)

- : non renseigné
 1 : généralement
- 2 : parfois
 3 : jamais

Remarque: question introduite à partir de 1992 (échantillon CAPI)

MCJ

Etat matrimonial légal du conjoint

- : sans objet (moins de 15 ans) ou non renseigné
- 1 : célibataire
- 2 : marié(e) ou remarié(e)
- 3 : veuf(ve) 4 : divorcé(e)

Fichier ménage

MCM

Etat matrimonial légal de la personne de référence du ménage

- : sans objet (moins de 15 ans) ou non renseigné
- 1 : célibataire
- 2 : marié(e) ou remarié(e)
- 3 : veuf(ve)
- 4 : divorcé(e)

Fichiers individu et ménage

MFRALC

Montant en francs du dernier versement de l'allocation chômage

: sans objet ((ALC/=1) ou non renseigné

0 à 999999 : montant en francs du dernier versement de

de l'allocation chômage

MIG

Résidence en mars de l'année précédant l'enquête

- : sans objet ou non renseigné
- 1 : dans le même logement qu'actuellement
- 2 : dans un autre logement ordinaire situé dans la même commune (ou le même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) que maintenant
- 3 : dans un autre logement ordinaire situé dans une autre commune (ou arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) de France (y compris DOM-TOM)
- 4 : à l'étranger
- 5 : dans une autre catégorie de logement (foyer, chantier, internat, caserne, cité universitaire, établissement de soins, maison de retraite,...)

MIGCM

Résidence de la personne de référence en mars de l'année précédente

: sans objet ou non renseigné voir code MIG pour les modalités

Fichier ménage

MIGRA

Mobilité géographique entre deux enquêtes

- 0 : n'a pas déménagé
- 1 : a changé de commune à l'intérieur du même département (ou a changé d'arrondissement à Paris, Lyon ou Marseille)
- 2 : a changé de département à l'intérieur de la même région
- 3 : a changé de région
- 4 : vient des DOM-TOM
- 5 : vient de l'étranger
- 9 : a déménagé, mais le lieu de résidence antérieure n'est pas renseigné

MIGRACM

Mobilité géographique de la personne de référence entre deux enquêtes

- 0 : n'a pas déménagé
- 1 : a changé de commune à l'intérieur du même département (ou a changé d'arrondissement à Paris, Lyon ou Marseille)
- 2 : a changé de département à l'intérieur de la même région
- 3 : a changé de région
- 4 : vient des DOM-TOM
- 5 : vient de l'étranger
- 9 : a déménagé, mais le lieu de résidence antérieure n'est pas renseigné

Fichier ménage

MM

Mois d'enquête

Mois d'enquête

MMCM

Mois d'enquête

Mois d'enquête

Fichiers individu et ménage

MOB

Mouvement de l'individu entre deux enquêtes

- : sans objet (première enquête dans l'aire)
- 1 : personne déjà inscrite dans le même logement à l'enquête précédente et habitant toujours le logement
- 2 : personne non enquêtée lors de l'enquête précédente
- 9 : personne inscrite à l'enquête précédente et n'habitant plus le logement

MOBN1 Mouvement de l'individu en mars de l'année précédente
voir code MOB pour les modalités
MODRECH4 Mode de recherche : inscription auprès de l'ANPE ou autres démarches
: sans objet 1 : inscrit auprès de l'ANPE et autres démarches 2 : inscrit auprès de l'ANPE sans autre démarche 3 : non inscrit auprès de l'ANPE mais autres démarches 4 : non inscrit auprès de l'ANPE sans autre démarche
MRE Démarches pour trouver un emploi depuis un mois
 : sans objet (DRE1/=5) ou non renseigné 1 : depuis un mois, la personne a fait des démarches pour trouver un emploi 2 : depuis un mois, la personne n'a pas fait de démarches pour trouver un emploi
<pre>MRE1 Utilisation du mode de recherche d'emploi suivant : démarche directe auprès d'un employeur</pre>
 sans objet (MRE/=1) ou non renseigné, ou pas d'utilisation de ce mode de recherche a fait une démarche directe auprès d'un employeur
<pre>MRE10 Utilisation du mode de recherche d'emploi suivant : recherche par relations personnelles</pre>
: sans objet (MRE/=1) ou non renseigné, ou pas d'utilisation de ce mode de recherche 10 : a cherché par relations personnelles
MRE11 Utilisation du mode de recherche d'emploi suivant : lecture d'annonces publiées dans un journal
: sans objet (MRE/=1) ou non renseigné, ou pas d'utilisation de ce mode de recherche 11 : la personne a lu des annonces publiées dans un journal

<pre>MRE12 Utilisation d'autres modes de recherche (autres que MRE1 à MRE11)</pre>
: sans objet (MRE/=1) ou non renseigné 12 : a utilisé d'autres modes de recherche (autres que MRE1 à MRE11)
<pre>MRE2 Utilisation du mode de recherche d'emploi suivant : annonce dans un journal ou sur un tableau d'affichage</pre>
: sans objet (MRE/=1) ou non renseigné, ou pas d'utilisation de ce mode de recherche 2 : a fait passer une annonce (dans un journal ou sur un tableau d'affichage)
MRE3 Utilisation du mode de recherche d'emploi suivant : réponse à une offre d'emploi publiée dans des journaux ou sur un tableau d'affichage
: sans objet (MRE/=1) ou non renseigné, ou pas d'utilisation de ce mode de recherche 3 : a répondu à une offre d'emploi (publiée dans un journal ou sur un tableau d'affichage)
MRE4 Utilisation du mode de recherche d'emploi suivant : passage d'un concours de recrutement
 : sans objet (MRE/=1) ou non renseigné, ou pas d'utilisation de ce mode de recherche 4 : la personne a passé (au cours du mois) un concours de recrutement
MRE5 Utilisation du mode de recherche d'emploi suivant : passage d'un test, d'un entretien, d'une sélection pour un emploi
 : sans objet (MRE/=1) ou non renseigné, ou pas d'utilisation de ce mode de recherche 5 : la personne a passé (au cours du mois) un test, un entretien, une sélection pour un emploi
MRE6 Utilisation du mode de recherche d'emploi suivant : a pris des dispositions pour s'établir à son compte

: sans objet (MRE/=1) ou non renseigné, ou pas d'utilisation

6 : la personne a pris des dispositions pour s'établir à son compte

de ce mode de recherche

MRE7

Utilisation du mode de recherche d'emploi suivant : inscription dans une agence de travail temporaire

- : sans objet (MRE/=1) ou non renseigné, ou pas d'utilisation de ce mode de recherche
- 7 : la personne s'est inscrite (ou est restée inscrite) dans une agence de travail temporaire

MRE8

Utilisation du mode de recherche d'emploi suivant : inscription à l'ANPE

- : sans objet (MRE/=1) ou non renseigné, ou pas d'utilisation de ce mode de recherche
- 8 : la personne s'est inscrite (ou est restée inscrite) à l'ANPE

MRE9

Utilisation du mode de recherche d'emploi suivant : démarches directes à l'ANPE

- : sans objet (MRE/=1) ou non renseigné, ou pas d'utilisation de ce mode de recherche
- 9 : la personne a fait d'autres démarches directes à l'ANPE (visite, consultation de tableau, participation à des actions menées par l'ANPE)

MREPR

Précisions sur les autres modes de recherche d'emploi depuis un

MVIE

Mode de vie

- 0 : personne ne vivant pas dans le ménage à la date de l'enquête, mais rattachée à ce ménage
- 1 : personne vivant chez ses (son) parent(s)
- 2 : personne vivant seule
- 3 : personne vivant avec d'autres (hors couple)
- 4 : personne vivant en couple non mariée
- 5 : personne vivant en couple mariée

MVL

Mouvement du logement (ou du local) l'année d'enquête, par rapport à la base de sondage ou par rapport à l'année précédente

0 : local 1 : logement sans changement
2 : logement neuf 3 : logement oublié 4 : logement issu de la transformation d'un local 5 : logement résultant d'un éclatement 6 : logement détruit 7 : logement enquêté à tort auparavant (hors des limites de l'aire) 8 : logement ayant perdu son usage d'habitation 9 : logement disparu par fusion ______ Fichiers individu et ménage Ν Nationalité : non renseigné 01 : français de naissance, y compris par réintégration 02 : français par naturalisation, mariage, déclaration, ou option à sa majorité 11 : algérien 12 : tunisien 13 : marocain 14 : ressortissant des pays d'Afrique 15 : vietnamien, cambodgien, laotien 21 : italien 22 : allemand 23 : belge 24 : hollandais 25 : luxembourgeois 26 : irlandais 27 : danois 28 : britannique 29 : grec 31 : espagnol 32 : portugais 41 : suisse 42 : autrichien 43 : polonais 44 : yougoslave 45 : turc 46 : norvégien 47 : suédois 48 : ressortissant d'autres pays européens (y compris URSS) 51 : ressortissant des Etats Unis, canadien 52 : latino-américain 60 : autres pays ou apatride _____ NAIA Année de naissance

18.. à 199. : année de naissance complète (4 chiffres)

NAID Numéro individuel de la personne aidée (pour un aide familial) ______ : sans objet (AIDFAM/=1) ou non renseigné 3 : si la personne aidée n'habite pas ou plus le même logement 01 à 99 : numéro individuel de la personne aidée ______ **NAIDP** Numéro individuel de la personne aidée (pour un aide familial) en mars de l'année précédant l'enquête ______ : sans objet (AIDFAMP/=1) ou non renseigné 00 : si la personne aidée n'habite pas ou plus le même logement, aujourd'hui 01 à 99 : numéro individuel de la personne aidée **NAIM** Mois de naissance ______ 01 à 12 : janvier à décembre ______

NAOM

Nombre et sexe des actifs occupés du ménage

: sans objet

0 : pas d'actif occupé

1 : un actif occupé homme

2 : un actif occupé femme

3 : deux actifs occupés homme

4 : deux actifs occupés dont un homme et une femme

5 : deux actifs occupés femmes

6 : trois actifs occupés7 : quatre actifs occupés

8 : cinq actifs occupés

9 : six actifs occupés ou plus

Fichier ménage

Activité économique (niveau 100 de la NAP 1973) ______ 01 : Agriculture 02 : Sylviculture et exploitation forestière 03 : Pêche 04 : Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction 05 : Production de pétrole et de gaz naturel 06 : Production et distribution d'électricité 07 : Distribution de gaz 08 : Distribution d'eau et chauffage urbain 09 : Extraction et préparation de minerai de fer 10 : Sidérurgie 11 : Première transformation de l'acier 12 : Extraction et préparation de minerais non ferreux 13 : Métallurgie et première transformation des métaux non ferreux 14 : Production de minéraux divers 15 : Production de matériaux de construction et de céramique 16 : Industrie du verre 17 : Industrie chimique de base 18 : Parachimie 19 : Industrie pharmaceutique 20 : Fonderie 21 : Travail des métaux 22 : Fabrication de machines agricoles 23 : Fabrication de machines-outils 24 : Production d'équipement industriel 25 : Fabrication de matériel de manutention, de matériel pour les mines, la sidérurgie, le génie civil 26 : Industrie de l'armement 27 : Fabrication de machines de bureau et de matériel de traitement de l'information 28 : Fabrication de matériel électrique 29 : Fabrication de matériel électronique ménager et professionnel 30 : Fabrication d'équipement ménager 31 : Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre 32 : Construction navale 33 : Construction aéronautique 34 : Fabrication d'instruments et matériels de précision 35 : Industrie de la viande 36 : Industrie laitière 37 : Fabrication de conserves 38 : Boulangerie, pâtisserie 39 : Travail du grain 40 : Fabrication de produits alimentaires divers 41 : Fabrication de boissons et alcools 42 : Transformation du tabac 43 : Industrie des fils et fibres artificiels et synthétiques 44 : Industrie textile 45 : Industrie du cuir 46 : Industrie de la chaussure 47 : Industrie de l'habillement 48 : Travail mécanique du bois 49 : Industrie de l'ameublement 50 : Industrie du papier et du carton 51 : Imprimerie, presse, édition 52 : Industrie du caoutchouc 53 : Transformation des matières plastiques 54 : Industries diverses 55 : Industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole 56 : Récupération : Commerce de gros alimentaire

60 : Intermédiaires du commerce

58 : Commerce de gros non alimentaire 59 : Commerce de gros inter-industriel

61 : Commerce de détail d'alimentation générale de grande surface

```
62 : Commerce de détail alimentaire de proximité ou spécialisé
63 : Commerce de détail non alimentaire non spécialisé
64 : Commerce de détail non alimentaire spécialisé
65 : Réparation et commerce de l'automobile
66 : Réparations diverses
67 : Hôtels, cafés, restaurants
68 : Transports ferroviaires
69 : Transports routiers, transports urbains, transports par
    conduite
70 : Navigation intérieure
71 : Transports maritimes et navigation côtière
72 : Transports aériens
73 : Activités annexes des transports et entrepôts
74 : Auxiliaires de transport et agences de voyages
75 : Télécommunications et postes
76 : Holdings
77 : Activités d'études, de conseil et d'assistance
78 : Auxiliaires financiers et d'assurances
79 : Promoteurs et sociétés immobilières
80 : Location de biens domestiques et industriels
81 : Location de biens immobiliers
82 : Enseignement (services marchands)
83 : Recherche (services marchands)
84 : Santé (services marchands)
85 : Action sociale (services marchands)
86 : Services récréatifs, culturels et sportifs (marchands)
87 : Services divers (marchands)
88 : Assurances
89 : Institutions financières
90 : Administration générale
91 : Prévoyance et sécurité sociale
92 : Enseignement (services non marchands)
93 : Recherche (services non marchands)
94 : Santé (services non marchands)
95 : Action sociale (services non marchands)
96 : Services récréatifs, culturels et sportifs (non marchands)
97 : Services divers fournis à la collectivité (non marchands)
98 : Services domestiques
99 : Représentation diplomatique étrangère en France ; organismes
    internationaux
______
NAP1P
Activité économique de l'emploi occupé un an avant l'enquête
(niveau 100 de la NAP 1973)
______
  : sans objet (FIP/=1,4) ou non renseigné
voir code NAP1 pour les modalités
         _____
NAP6
Activité économique (niveau 600 de la NAP 1973)
```

: sans objet (FI/=1,4 et AM/=1) ou non renseigné

0100, etc. : voir nomenclature NAP niveau 600 pour les autres

modalités

NAP6P Activité économique (niveau 600) de l'emploi occupé un an avant l'enquête : sans objet (FIP/=1,4) ou non renseigné 0100, etc. : voir nomenclature NAP niveau 600 NAP6P1 Activité économique (niveau 600). Remords sur l'activité un an auparavant : sans objet ou non renseigné 0100, etc. : voir nomenclature NAP niveau 600 NAP6PTO Activité économique (niveau 600) de l'emploi occupé un an avant l'enquête (chiffrement automatique) : non chiffré automatiquement 0100, etc. : voir nomenclature NAP niveau 600 NAP6TO Activité économique (niveau 600 de la NAP 1973) (chiffrement automatique) : non chiffré automatiquement 0100, etc. : voir nomenclature NAP niveau 600 pour les autres modalités ______ NAPA Activité économique de l'emploi antérieur (niveau 100 de la NAP 1973) voir code NAP1 pour les modalités **NAPACL** Activité en clair de l'établissement (indication sur l'activité professionnelle antérieure) **NAPATO** Activité économique de l'emploi antérieur (niveau 100 de la NAP 1973) (chiffrement automatique) : Non chiffré automatiquement voir code NAP1 pour les modalités _____ **NAPSEC** Activité économique de l'emploi secondaire (niveau 100 de la NAP 1973)

voir code NAP1 pour les modalités

NAPSECCL

Activité économique en clair de la profession exercée à titre secondaire

NAPSECTO

Activité économique de l'emploi secondaire (niveau 100 de la NAP 1973) (chiffrement automatique)

: Non chiffré automatiquement voir code NAP1 pour les modalités

NBAGENF

Nombre et âge des enfants (de moins de 18 ans célibataires vivant dans le ménage)

```
: sans objet
```

- 0 : pas d'enfant de moins de 18 ans
- 1 : un enfant de 6 à 17 ans
- 2 : un enfant de 3 à 5 ans
- 3 : un enfant de moins de 3 ans
- 4 : deux enfants, dont le plus jeune a de 6 à 17 ans
- 5 : deux enfants, dont le plus jeune a de 3 à 5 ans
- 6 : deux enfants, dont le plus jeune a moins de 3 ans
- 7 : trois enfants ou plus, dont le plus jeune a de 6 à 17 ans
- 8 : trois enfants ou plus, dont le plus jeune a de 3 à 5 ans
- 9 : trois enfants ou plus, dont le plus jeune a moins de 3 ans

Fichiers individu et ménage

NBCHMEN

Nombre et position des chômeurs dans le ménage

- : sans objet (TYMEN90R/=4,5)
- 0 : aucun chômeur dans le ménage
- 1 : un chômeur, ni conjointe, ni conjoint
- 2 : un chômeur, la conjointe3 : un chômeur, le conjoint
- 4 : deux chômeurs ou plus, ni conjointe, ni conjoint
- 5 : deux chômeurs ou plus, dont la conjointe mais pas le conjoint 6 : deux chômeurs ou plus, dont le conjoint

Fichier ménage

NBJALC

Nombre de jours indemnisés correspondant au montant du dernier versement de l'allocation chômage

: sans objet ((ALC/=1) ou non renseigné

000 à 999 : nombre de jours indemnisés correspondant au montant du

dernier versement de l'allocation chômage

NCHBIT

Nombre de chômeurs BIT dans le ménage

: sans objet

0 à 8 : nombre de chômeurs BIT 9 : 9 chômeurs BIT ou plus

Fichier ménage

NEG

Niveau atteint dans l'enseignement général (primaire ou secondaire)

______ : sans objet ou non renseigné 00 : n'a jamais fait d'études 02 : études primaires y compris alphabétisation, apprentissage du français 1ER CYCLE (sauf enseignement technique) 11 : 6e, 5e 12 : 4e d'enseignement général 13 : 4e d'enseignement technologique 14 : 3e d'enseignement général 15 : 3e d'enseignement technologique 2E CYCLE (sauf enseignement technique) 16 : 2nde et 1re (sauf celles préparant aux baccalauréats de technicien : F,G, H ; aux brevets de techniciens, classées en 31) 17 : terminales (sauf celles préparant aux baccalauréats de technicien : F, G, H ; aux brevets de techniciens, classées en 32) 18 : études primaires supérieures 19 : préparation au brevet supérieur NEGCL Niveau en clair de fin d'études dans l'enseignement général (primaire ou secondaire) **NEGR** Niveau atteint dans l'enseignement général (redressé) ______ voir code NEG pour les modalités **NENQ** Numéro d'enquêteur 0001 à 9999 : numéro d'enquêteur ______ NER Nature de l'emploi recherché : temps complet, temps partiel : sans objet (DRE1/=5) ou non renseigné 1 : à temps complet (à l'exclusion du temps partiel) 2 : à temps complet, mais à défaut accepterait à temps partiel3 : à temps partiel, mais à défaut accepterait à temps complet

4 : à temps partiel (à l'exclusion du temps complet)

NERULT

Nature de l'emploi ultérieur (temps de travail)

- : sans objet (ULT/=1) ou non renseigné
- 1 : la personne a trouvé un emploi à temps complet
- 2 : la personne a trouvé un emploi à temps partiel

NES

Niveau atteint dans l'enseignement supérieur (ou supérieur technique)

- : sans objet ou non renseigné
- 00 : pas d'études supérieures
- 41 : premier cycle en université (sauf IUT), classes préparatoires aux grandes écoles
- 42 : préparation d'un DUT dans un IUT, ou préparation d'un BTS dans une section de techniciens supérieurs (STS)
- 43 : autres formations de techniciens supérieurs ou de niveau équivalent
- 44 : formation conduisant à un diplôme des professions de la santé et des professions sociales : sage-femme, infirmière, kinésithérapeute, assistante sociale, éducateur spécialisé
- 45 : cycle de formation des instituteurs
- 46 : 2e cycle en université
- 47 : 3e cycle en université
- 48 : formation dans une école d'ingénieur ou en grande école

NESCL

Niveau en clair de fin d'études dans l'enseignement supérieur ou supérieur technique

NESD

Niveau atteint dans l'enseignement supérieur (question CAPI)

- 1 : niveau licence
- 2 : niveau maîtrise

Remarque :

question CAPI pour distinguer la licence de la maîtrise, introduite à partir de 1992 (échantillon CAPI) pour répondre aux demandes d'EUROSTAT

NESR

Niveau atteint dans l'enseignement supérieur (redressé)

voir code NES pour les modalités

NET

Niveau atteint dans l'enseignement technique ou professionnel

- : sans objet (MOB=1 et ETM/=1) ou non renseigné
- 00 : pas d'études techniques

ENSEIGNEMENT COURT

- 20 : enseignement spécial: SES, classes-atelier, autres écoles de niveau non précisé (1)
- 21 : classe pré-professionnelle de niveau (CPPN), de pré-apprentissage (CPA), préparation au certificat d'éducation professionnelle
- 22 : première(s) année(s), sauf l'année terminale, préparant au CAP (ou au CAPA) ou au BEP (ou au BEPA), ou à un diplôme d'un niveau équivalent y compris première(s) année(s) d'apprentissage
- 23: année terminale d'apprentissage effectuée en relation avec un centre de formation d'apprentis (CFA) et préparant au CAP (ou au CAPA), ou au BEP (ou au BEPA), ou année terminale préparant à l'examen de fin d'apprentissage artisanal (EFAA)
- 25 : année terminale du CAP (ou du CAPA) (sauf année terminale d'apprentissage)
- 27 : année terminale du BEP (ou du BEPA) (sauf année terminale d'apprentissage)
- 29: année terminale d'un autre enseignement court. Par exemple, préparant à un diplôme social (aide soignante, auxiliaire de puériculture, travailleuse familiale), ou agricole (BAA, BPA), sauf CAPA ou BEPA, y compris année terminale préparant à un diplôme de l'AFPA de niveau CAP ou BEP

ENSEIGNEMENT LONG

- 31 : 2nde ou lère technique ou technologique (avant l'année terminale) y compris lère préparatoire préparant au baccalauréat professionnel
- 32 : année terminale préparant à un brevet de technicien ou un baccalauréat de technicien : F, G, H
- 34 : année terminale préparant au baccalauréat professionnel
- 36 : année terminale préparant à un autre diplôme du niveau de baccalauréat de technicien y compris année terminale préparant au brevet professionnel (BP), au diplôme de moniteur-éducateur, année préparant à la capacité en droit
- 39 : études préparant à un brevet d'enseignement agricole (BEA), commercial (BEC), hôtelier (BEH), industriel (BEI), social (BES), à un brevet d'agent technique agricole
 - (1) Une formation dans l'enseignement spécial d'un niveau plus élevé devrait être classée avec le niveau correspondant

NETCL

Niveau en clair de fin d'études dans l'enseignement technique ou professionnel

NETR

Niveau atteint dans l'enseignement technique ou professionnel (redressé)

voir code NET pour les modalités

NIVET

Niveau d'enseignement

______ 21 : 3° cycle universitaire ou grande école, CAPES,...
22 : 2° cycle universitaire
31 : 1° cycle universitaire 32 : études de technicien / cycle de formation des instituteurs 33 : études pour professions sociales ou de la santé 41 : terminale enseignement général 42 : terminale technique 43 : seconde année de BAC pro ou équivalent 51 : seconde ou première 52 : année terminale de CAP-BEP après 3ème 53 : année terminale de CAP-BEP sans passage par la 3ème 61 : 3ème sans terminale de CAP-BEP 62 : autres premières années de CAP-BEP 71 : enseignement secondaire 72 : études primaires 73 : autres **NIVPLAN** Niveau d'enseignement ______ 10 : niveau I, II personnes sorties avec un diplôme de second ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école 30 : niveau III personnes sorties avec un diplôme de niveau BAC + 2 ans (DUT, BTS, instituteurs, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales..) 40 : niveau IV supérieur abandons des scolarisations post-baccalauréat avant d'atteindre le niveau III 41 : niveau IV secondaire personnes sorties des classes terminales du second cycle long 50 : niveau V personnes sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels et abandons de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale 60 : niveau V bis personnes sorties de 3e et des classes du second cycle avant l'année terminale 71 : niveau VI secondaire personnes sorties du 1er cycle du second degré (6e,5e,4e) et des formations pré-professionnelles en un an (CPPN, CPA et CEP (certificat d'éducation professionnel)) 72 : niveau VI primaire 73 : autres VI NMRE Nombre de démarches hors inscription à l'ANPE : sans objet 00 à 11 : nombre de démarches hors inscription ANPE Numéro individuel des personnes 01 à 99 : numéro d'ordre de la personne dans le logement

NOICM

Numéro individuel de la personne de référence du ménage

01 à 99 : numéro individuel de la personne de référence du ménage

Fichier ménage

NOIPP

Numéro individuel du père

: sans objet (le père n'appartient pas au ménage) ou non

renseigné

01 à 99 : numéro individuel du père (ou mère ou tuteur ou père adoptif)

NOMETA

Raison sociale de l'établissement

: sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné Raison sociale de l'établissement

NOMETAP

Raison sociale de l'établissement

NONDISP

Raisons de l'impossibilité à travailler immédiatement

- : sans objet (DISPO/=2) ou non renseigné
- 0 : autre raison que ci-dessous (longue maladie, accident, préretraite)
- 1 : termine ses études
- 2 : en stage (FPA par exemple), en formation postscolaire
- 3 : service national
- 4 : a un emploi qu'il ne peut quitter immmédiatement, doit effectuer un préavis ou aller jusqu'à la fin d'un contrat à durée déterminée, doit être licencié dans un délai supérieur à 15 jours
- 5 : est malade temporairement (moins d'un mois)
- 6 : grossesse ou congé de maternité
- 7 : doit faire garder un enfant en bas âge
- 8 : autres raisons familiales
- 9 : a pris des dispositions pour occuper un emploi qui commencera plus tard ou s'établir à son compte

NONMRE

Raisons pour lesquelles la personne n'a fait aucune démarche pour trouver un emploi depuis un mois

- : sans objet (MRE/=2) ou non renseigné
- 1 : a passé un concours de recrutement dont elle attend le résultat
- 2 : a passé un test, un entretien,... dont elle attend une réponse
- 3 : a pris, avant ce mois, des dispositions pour s'établir à son compte et attend le résultat de ses démarches
- 4 : a suspendu momentanément ses recherches (maladie, etc.)
- 5 : attend que l'ANPE lui fournisse une offre
- 6 : attend de trouver une offre qui lui convienne
- 7 : ne cherche plus d'emploi (par exemple, pense qu'elle n'a aucune chance, ou qu'il n'y a pas d'emploi disponible dans la région ou dans son domaine de compétence)

NOSCE

Nationalité détaillée pour EUROSTAT (question CAPI)

```
______
  : Non renseigné
R1 : Allemagne
R2 : France
R3 : Italie
R4 : Pays-Bas
R5 : Belgique
R6 : Luxembourg
R7 : Royaume-Uni
R8 : Irlande
R9 : Danemark
RA : Grèce
RB : Espagne
RC : Portugal
10 : Pays Ouest-européens ne faisant pas partie de la CE
11 : Autriche
12 : Suisse
13 : Norvège
14 : Suède
15 : Finlande
16 : Islande
17 : Malte
18 : Andorre
19 : Liechtenstein
20 : Europe de l'Est et centrale
21 : Pologne
22 : Tchécoslovaquie
23 : Hongrie
24 : Roumanie
25 : Bulgarie
26 : Yougoslavie
27 : Albanie
28 : URSS
29 : Turquie
30 : Afrique
31 : Algérie
32 : Maroc
33 : Tunisie
34 : Egypte
35 : Libye
36 : Afrique du Sud
40 : Amérique du Nord et centrale et Caraïbes
41 : USA
42 : Canada
43 : Mexique
44 : Cuba
50 : Amérique du Sud
51 : Brésil
52 : Vénézuela
53 : Colombie
54 : Argentine
55 : Chilie
56 : Uruguay
60 : Moyen-Orient
61 : Chypre
62 : Israël
63 : Iran
64 : Irak
```

70 : Asie du Sud

```
71 : Pakistan
72 : Inde
73 : Bengladesh
74 : Sri Lanka
75 : Laos, Cambodge, Vietnam
80 : Asie orientale
81 : Chine
82 : Hong Kong
83 : Macao
84 : Japon
85 : Corée
86 : Philippines
87 : Indonésie
90 : Australasie
91 : Australie
92 : Nouvelle-Zélande
99 : Autres
Remarque: question introduite à partir de 1992 (échantillon CAPI)
NP
Nombre de personnes du ménage
01 à 99 : nombre de personnes
______
Fichiers individu et ménage
NP1
Nombre de personnes du ménage (7 postes)
______
0 : logement vacant ou résidence secondaire
1 à 6 : nombre de personnes
7 : 7 personnes et plus
NR
Nationalité regroupée
  : Non déclaré
10 : Français
11 : Algérien
12 : Tunisien
13 : Marocain
14 : Ressortissant des autres pays d'Afrique
21 : Italien
22 : Espagnol
23 : Portugais
24 : Autres membres de la CEE (Allemand, Belge, Hollandais,
    Luxembourgeois, Irlandais, Danois, Britannique, Grec)
43 : Polonais
44 : Yougoslave
45 : Turc
51 : Autres pays
```

NRCM

Nationalité regroupée de la personne de référence du ménage

: Non déclaré 10 : Français 11 : Algérien 12 : Tunisien 13 : Marocain 14 : Ressortissant des autres pays d'Afrique 21 : Italien 22 : Espagnol 23 : Portugais 24 : Autres membres de la CEE (Allemand, Belge, Hollandais, Luxembourgeois, Irlandais, Danois, Britannique, Grec) 43 : Polonais 44 : Yougoslave 45 : Turc 51 : Autres pays ______ Fichiers individu et ménage **NRESID** Date de début de résidence en France (question CAPI) 00 à DEA : date de début de résidence en France Remarque : question introduite à partie de 1992 (échantillon CAPI) NRSID Même raison sociale, sigle, enseigne commerciale ou même nom que celui indiqué en partie A (personne qui travaillait il y a un an) -----: sans objet (FIP/=1) ou non renseigné ou raison sociale, sigle, enseigne commerciale ou nom différent de celui indiqué en partie A 1 : même raison sociale, sigle, enseigne commerciale ou même nom que celui indiqué en partie A **NSE** Nombre de salariés employés, pour les personnes qui sont à leur compte ______ : sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou (CHPUB=2 ou 3) ou non renseigné 1 : n'emploie pas de salariés 2 : 1 ou 2 salariés 3 : 3 à 9 salariés 4 : 10 salariés et plus **NSEA** Nombre de salariés permanents, pour les personnes qui étaient à leur compte ______ : sans objet (STA/=1) ou non renseigné 1 : aucun salarié 2 : 1 à 9 salariés 3 : 10 salariés et plus

NSEP

Nombre de salariés employés en mars de l'année précédant l'enquête

pour les personnes qui étaient à leur compte un an auparavant : sans objet (STP/=1 et CHPUBP/=1) ou non renseigné 1 : n'employait pas de salarié 2 : 1 ou 2 salariés 3 : 3 à 9 salariés 4 : 10 salariés et plus _____ **NSEPP** Nombre de salariés permanents du père de la personne s'il était à son

: sans objet (STPP/=1) ou non renseigné

1 : aucun salarié 2 : 1 à 9 salariés 3 : 10 salariés et plus

NUIT

Travail de nuit

: sans objet (AHD/=10) ou non renseigné

1 : la personne travaille habituellement de nuit

2 : la personne travaille certaines nuits seulement

3 : la personne ne travaille jamais de nuit -----

NUM

Numéro de voie de l'établissement

: sans objet ou non renseigné

0001 à 9999 : numéro de voie

NUMLOT

Numéro de lot

Numéro du lot de saisie

I en premier caractère : saisie portable

NUMP

Numéro de voie de l'établissement

0001 à 9999 : numéro de voie

OFFICD

Inscription ou non à l'ANPE

10 : la personne est inscrite à l'ANPE

20 : la personne n'est pas inscrite à l'ANPE ou est âgée de 75 ans et plus

OFFICE

Inscription auprès de l'ANPE

- 1 : est inscrit à l'ANPE
- 2 : n'est pas inscrit à l'ANPE

OHTM

Raisons d'un nombre d'heures de travail inférieur à l'horaire habituel

- : sans objet ou non renseigné
- 0 : participation à une activité de formation
- 1 : congé annuel, congé ou absence pour convenances personnelles, jour férié, pont, récupération
- 2 : congé de maternité, diminution d'horaire liée à la grossesse
- 3 : maladie, accident (un an ou moins)
- 4 : mauvais temps, réduction saisonnière d'activité, ralentissement des affaires
- 5 : chômage partiel
- 6 : conflit du travail (grève, lock-out)
- 7 : début d'emploi, cessation d'emploi, retraite progressive
- 8 : horaire régulier sur une base autre que la semaine (travail en équipes, roulants SNCF) mais nombre d'heures variable d'une semaine à l'autre
- 9 : durée hebdomadaire du travail irrégulière, horaires mobiles, activités intermittentes

OHTP

Raisons d'un nombre d'heures de travail supérieur à l'horaire habituel

- : sans objet ou non renseigné
- 1 : récupération (d'un pont ou d'une réduction d'activité)
- 2 : horaire régulier sur une base autre que la semaine (travail en équipes roulants SNCF) mais nombre d'heures variable d'une semaine à l'autre
- 3 : durée hebdomadaire du travail irrégulière, horaires mobiles, activités intermittentes
- 4 : augmentation d'activité de l'établissement
- 5 : heures supplémentaires personnelles
- 6 : participation à une activité de formation

OPA

Orientation des productions agricoles

- : sans objet ou non renseigné
- 1 : polyculture (culture de terres labourables)
- 2 : maraîchage ou horticulture
- 3 : vignes ou arbres fruitiers
- 4 : élevage d'herbivores (bovins, ovins,...)
- 5 : élevage de granivores (porcs, volailles,...)
- 6 : polyculture élevage
- 7 : élevage d'herbivores et de granivores
- 8 : autres

OPAP

Orientation des productions agricoles l'année précédant l'enquête

: sans objet ou non renseigné

1 : polyculture (culture de terres labourables)

2 : maraîchage ou horticulture

3 : vignes ou arbres fruitiers

4 : élevage d'herbivores (bovins, ovins,...)

5 : élevage de granivores (porcs, volailles,...)

6 : polyculture - élevage

7 : élevage d'herbivores et de granivores

8 : autres

Profession

```
: sans objet (FI/=1, 4 \text{ et } AM/=1)
1101 : Agriculteurs sur petite exploitation d'agriculture générale
1102 : Maraîchers, horticulteurs sur petite exploitation
1103 : Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers sur petite exploitation
1104 : Eleveurs d'herbivores sur petite exploitation
1105 : Eleveurs de granivores et éleveurs mixtes sur petite exploitation
1106 : Agriculteurs sur petite exploitation sans orientation dominante
1201 : Agriculteurs sur movenne exploitation d'agriculture générale
1202 : Maraîchers, horticulteurs sur moyenne exploitation
1203 : Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers sur moyenne exploitation
1204 : Eleveurs d'herbivores sur moyenne exploitation
1205 : Eleveurs de granivores et éleveurs mixtes sur moyenne
       exploitation
1206 : Agriculteurs sur moyenne exploitation sans orientation dominante
1211 : Entrepreneurs de travaux agricoles à façon, de 0 à 9 salariés
1212 : Exploitants forestiers indépendants, de 0 à 9 salariés
1213 : Patrons pêcheurs et aquaculteurs, de 0 à 9 salariés
1301 : Agriculteurs sur grande exploitation d'agriculture générale
1302 : Maraîchers, horticulteurs sur grande exploitation
1303 : Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers sur grande exploitation
1304 : Eleveurs d'herbivores sur grande exploitation
1305 : Eleveurs de granivores et éleveurs mixtes sur grande exploitation
1306 : Agriculteurs sur grande exploitation sans orientation dominante
2101 : Artisans boulangers, pâtissiers, de 0 à 2 salariés
2102 : Artisans boulangers, pâtissiers, de 3 à 9 salariés
2103 : Artisans bouchers, de 0 à 2 salariés 2104 : Artisans bouchers, de 3 à 9 salariés
2105 : Artisans charcutiers, de 0 à 2 salariés
2106 : Artisans charcutiers, de 3 à 9 salariés
2107 : Autres artisans de l'alimentation
2111 : Artisans mécaniciens en machines agricoles
2112 : Artisans en matériel de précision
2113 : Artisans divers du travail des métaux, de l'électromécanique
2121 : Artisans tailleurs, couturiers et autres artisans de la
       confection et du textile
2122 : Artisans fabricants en cuirs et peaux
2131 : Artisans du meuble
2132 : Artisans du travail mécanique du bois
2141 : Artisans de l'imprimerie et de l'édition
2142 : Artisans d'art
2143 : Autres artisans de fabrication
2151 : Artisans maçons, plâtriers
2152 : Artisans en terrassement, travaux publics, parcs et jardins
2153 : Artisans électriciens du bâtiment
2154 : Artisans de la peinture et des finitions du bâtiment
2155 : Artisans plombiers, couvreurs, chauffagistes
2156 : Artisans menuisiers du bâtiment, charpentiers en bois
2157 : Artisans serruriers, métalliers
2161 : Artisans mécaniciens réparateurs d'automobiles
2162 : Artisans tôliers-carossiers d'automobiles
2163 : Artisans réparateurs en électroménager
2164 : Artisans cordonniers, réparateurs divers
2171 : Conducteurs de taxi artisans
2172 : Artisans coiffeurs, manucures, esthéticiens
2173 : Artisans teinturiers, blanchisseurs
2174 : Artisans des services divers
2181 : Transporteurs routiers indépendants, de 0 à 9 salariés
2182 : Bâteliers indépendants, de 0 à 9 salariés
2190 : Aides familiaux non salariés ou associés d'artisans
       effectuant un travail administratif ou commercial
2210 : Petits grossistes en alimentation
2211 : Petits grossistes en produits non alimentaires
2212 : Petits détaillants en alimentation spécialisée
2213 : Petits détaillants en alimentation générale
```

2214 : Petits détaillants en ameublement, décor, équipement du foyer

- 2215 : Petits détaillants en équipement de la personne, articles de sport
- 2216 : Petits détaillants en quincaillerie, bricolage, bazar
- 2217 : Petits détaillants en produits de luxe
- 2218 : Petits détaillants en librairie, photo, disques
- 2219 : Exploitants et gérants libres de station service, de 0 à 2salariés
- 2221 : Patrons de petit restaurant, café-restaurant
- 2222 : Patrons de petit café, café-tabac
- 2223 : Patrons de petit café associé à une autre activité
- 2224 : Patrons de petit hôtel, hôtel-restaurant
- 2231 : Moyens grossistes en alimentation
- 2232 : Moyens grossistes en produits non alimentaires
- 2233 : Moyens détaillants en alimentation
- 2234 : Moyens détaillants en produits non alimentaires
- 2235 : Intermédiaires indépendants du commerce, de 0 à 9 salariés
- 2236 : Patrons de café, restaurant, hôtel, de 3 à 9 salariés
- 2241 : Agents immobiliers indépendants, de 0 à 9 salariés
- 2242 : Agents généraux et courtiers d'assurance indépendants, de 0 à 9 salariés
- 2243 : Agents de voyage et auxiliaires de transports indépendants, de 0 à 9 salariés
- 2244 : Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif, de 0 à 9 salariés
- 2245 : Professionnels de la parapsychologie, guérisseurs
- 2246 : Indépendants gestionnaires d'établissement privé d'enseignement, de santé d'action sociale de 0 à 9 salariés
- 2247 : Indépendants divers prestataires de services, de 0 à 9 salariés
- 2310 : Chefs de grande entreprise (500 salariés et plus)
- 2320 : Chefs de moyenne entreprise (50 à 499 salariés)
- 2331 : Chefs d'entreprise du bâtiment ou des travaux publics, de 10 à 49 salariés
- 2332 : Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salaries
- 2333 : Chefs d'entreprise commerciale, de 10 à 49 salariés
- 2334 : Chefs d'entreprise de services, de 10 à 49 salariés
- 3111 : Médecins libéraux spécialistes
- 3112 : Médecins libéraux généralistes
- 3113 : Chirurgiens-dentistes (libéraux ou salariés)
- 3114 : Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins) 3115 : Vétérinaires (libéraux ou salariés)
- 3116 : Pharmaciens libéraux
- 3121 : Avocats
- 3122 : Notaires
- 3123 : Conseils juridiques et fiscaux, libéraux
- 3124 : Experts comptables, comptables agréés, libéraux
- 3125 : Ingénieurs conseils libéraux en recrutement, organisation, études économiques
- 3126 : Ingénieurs conseils libéraux en études techniques
- 3127 : Architectes libéraux
- 3128 : Huissiers de justice, officiers ministériels et professions libérales divers
- 3130 : Aides familiaux non salariés de professions libérales effectuant un travail administratif
- 3311 : Personnels de direction de la fonction publique
- 3312 : Ingénieurs de l'état et des collectivités locales
- 3313 : Magistrats
- 3314 : Inspecteurs et autres cadres A des impôts, du trésor et des douanes
- 3315 : Inspecteurs et autres cadres A des PTT
- 3316 : Personnels administratifs supérieurs des collectivités locales et hôpitaux publics
- 3317 : Personnels administratifs de catégorie A de l' état (sauf impôts,trésor,douanes,PTT)
- 3318 : Personnes exercant un mandat politique ou syndical
- 3321 : Officiers de l'armée et de la gendarmerie (sauf généraux)
- 3411 : Professeurs agrégés et certifiés
- 3414 : Directeurs d'établissement d'enseignement secondaire et inspecteurs

- 3415 : Enseignants de l'enseignement supérieur
- 3421 : Chercheurs de la recherche publique
- 3431 : Médecins hospitaliers (sans activité libérale)
- 3432 : Médecins salariés non hospitaliers
- 3433 : Psychologues spécialistes de l'orientation scolaire et professionnelle
- 3434 : Etudiants hospitaliers, stagiaires internes
- 3435 : Pharmaciens salariés
- 3511 : Journalistes, secrétaires de rédaction
- 3512 : Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes
- 3513 : Bibliothécaires, archivistes, conservateurs, de la fonction publique
- 3521 : Cadres de la presse, de l'édition, de l'audiovisuel et des spectacles
- 3522 : Cadres artistiques des spectacles
- 3523 : Cadres techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels
- 3531 : Artistes plasticiens
- 3532 : Artistes professionnels de la musique et du chant
- 3533 : Artistes dramatiques, danseurs
- 3534 : Professeurs d'art (hors établissements scolaires)
- 3535 : Artistes de variétés
- 3710 : Cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises
- 3721 : Cadres chargés d'études économiques, financières, commerciales
- 3722 : Cadres spécialistes du recrutement, de la formation
- 3723 : Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers
- 3724 : Cadres de gestion courante des services financiers ou comptables des grandes entreprises
- 3725 : Cadres de gestion courante des services du personnel des grandes entreprises
- 3726 : Cadres de gestion courante des autres services administratifs des grandes entreprises
- 3727 : Cadres administratifs ou financiers des PME
- 3728 : Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)
- 3731 : Cadres de l'exploitation des magasins de vente
- 3732 : Chefs de produits, acheteurs du commerce et autres cadres de la mercatique
- 3733 : Cadres des ventes des grandes entreprises (hors commerce de détail)
- 3734 : Cadres commerciaux des PME (hors commerce de détail)
- 3735 : Cadres de la publicité; cadres des relations publiques
- 3741 : Cadres des services techniques et commerciaux de la banque
- 3744 : Cadres des services techniques des assurances
- 3751 : Cadres de l'hôtellerie et de la restauration
- 3810 : Directeurs techniques des grandes entreprises
- 3820 : Ingénieurs et cadres techniques d'études, développement de l'agriculture et des eaux et forêts
- 3821 : Ingénieurs et cadres de recherches, études, essais en électricité, électronique
- 3822 : Ingénieurs et cadres de bureau d'études ou des méthodes en mécanique
- 3823 : Ingénieurs et cadres d'études, méthodes, contrôles en BTP
- 3824 : Architectes salariés
- 3825 : Ingénieurs et cadres de recherche, développement en chimie, biologie
- 3826 : Ingénieurs et cadres de recherche, développement, contrôlées en métallurgie et matériaux
- 3827 : Ingénieurs et cadres de recherche, études des industries légères
- 3828 : Ingénieurs et cadres spécialistes de l'informatique (sauf technico-commercial)
- 3829 : Autres ingénieurs et cadres d'études
- 3831 : Ingénieurs et cadres de fabrication en matériel électrique, électronique
- 3832 : Ingénieurs et cadres de fabrication en mécanique
- 3833 : Ingénieurs et cadres de chantier du BTP
- 3835 : Ingénieurs et cadres de fabrication en chimie et agro-

- alimentaire
 3836 : Ingénieurs et cadres de fabrication en métallurgie et matériaux
 3837 : Ingénieurs et cadres de fabrication des industries légères
- 3838 : Cadres techniques de l'imprimerie et de l'édition
- 3839 : Ingénieurs et cadres de la production et distribution d'électricité, gaz, eau, chauffage, énergie
- 3841 : Ingénieurs et cadres d'entretien, travaux neufs
- 3842 : Ingénieurs et cadres des achats et approvisionnements industriels
- 3843 : Ingénieurs et cadres de planning, ordonnancement
- 3851 : Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel électrique ou électronique professionnel
- 3852 : Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel mécanique professionnel
- 3853 : Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en bâtiment, travaux publics
- 3854 : Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en biens intermédiaires
- 3855 : Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en informatique
- 3861 : Cadres des transports et de la logistique
- 3862 : Personnels navigants techniques de l'aviation civile
- 3863 : Officiers de la marine marchande
- 4211 : Instituteurs
- 4214 : Directeurs d'école primaire ou maternelle
- 4215 : Instituteurs de l'éducation spécialisée
- 4221 : Peqc et maitres auxiliaires de l'enseignement général
- 4224 : Enseignants du technique court
- 4227 : Conseillers d'éducation et surveillants
- 4231 : Assistants techniques de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)
- 4232 : Formateurs et animateurs de formation continue
- 4233 : Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels
- 4311 : Cadres infirmiers et assimilés
- 4312 : Infirmiers psychiâtriques
- 4313 : Puéricultrices
- 4314 : Infirmiers spécialisés (autres que puéricultrices)
- 4315 : Infirmiers en soins généraux salariés
- 4316 : Infirmiers libéraux
- 4321 : Sages femmes (libérales ou salariées)
- 4322 : Spécialistes de la rééducation et diététiciens, salariés
- 4323 : Spécialistes de la rééducation et pédicures, libéraux
- 4324 : Techniciens médicaux
- 4325 : Spécialistes de l'appareillage médical, salariés
- 4326 : Spécialistes de l'appareillage médical, indépendants
- 4327 : Préparateurs en pharmacie
- 4331 : Assistantes sociales
- 4332 : Educateurs spécialisés
- 4333 : Animateurs socio-culturels et de loisirs
- 4334 : Conseillers familiaux
- 4411 : Clergé séculier
- 4412 : Clergé régulier
- 4511 : Contrôleurs des PTT et assimilés
- 4512 : Contrôleurs des impôts, du trésor, des douanes et assimilés
- 4513 : Professions administratives intermédiaires des collectivités locales
- 4514 : Personnels administratifs de catégorie B de l'état (sauf impôts, trésor, douanes, PTT)
- 4521 : Inspecteurs et officiers de police
- 4522 : Adjudants et majors de l'armée et de la gendarmerie
- 4611 : Maîtrise et techniciens des services comptables ou financiers; comptables
- 4612 : Maîtrise et techniciens administratifs (autres que financiers et comptable)
- 4615 : Personnels de secrétariat de niveau supérieur, secrétaires de direction (non cadre)
- 4621 : Chefs de petite surface de vente (salariés ou mandataires)
- 4622 : Maîtrise de l'exploitation des magasins de vente
- 4623 : Personnels techniques d'inspection, de contrôle, d'assistance des magasins de vente
- 4624 : Représentants en biens d'équipement, biens intermédiaires, commerce interindustriel
- 4625 : Représentants en biens de consommation auprès d'entreprises

- 4626 : Représentants en services auprès d'entreprises ou de professionnels
- 4627 : Représentants auprès de particuliers
- 4628 : Acheteurs non classés cadres, aide-acheteurs
- 4629 : Professions intermédiaires commerciales (sauf représentants et maîtrise de magasin)
- 4631 : Assistants techniques de la publicité, des relations publiques (salariés ou indépendants)
- 4632 : Interprètes, traducteurs (salariés ou indépendants)
- 4633 : Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (salariés ou indépendants)
- 4634 : Assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration, salariés
- 4635 : Assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration, indépendants
- 4636 : Photographes salariés
- 4637 : Photographes indépendants
- 4641 : Responsables administratifs ou commerciaux des transports et du tourisme (non cadres)
- 4642 : Responsables d'exploitation des transports (non cadres)
- 4651 : Gradés des services techniques de la banque
- 4654 : Rédacteurs d'assurances
- 4661 : Maitres d'hôtel
- 4662 : Maîtrise du hall et des étages (hôtellerie)
- 4701 : Techniciens d'études, développement de l'agriculture et des eaux et forêts
- 4702 : Contrôleurs laitiers, inséminateurs et autres agents techniques agricoles
- 4711 : Dessinateurs projeteurs en électricité, électronique
- 4712 : Dessinateurs d'études en électricité, électronique
- 4713 : Techniciens d'études, essais, contrôles, en électricité, électronique
- 4717 : Techniciens de maintenance, dépannage, en électricité, électronique, automatisme
- 4718 : Techniciens des télécommunications
- 4721 : Dessinateurs projeteurs en construction mécanique et chaudronnerie
- 4722 : Dessinateurs d'études en construction mécanique et chaudronnerie
- 4723 : Techniciens en mécanique et chaudronnerie
- 4731 : Dessinateurs projeteurs en bâtiment, travaux publics
- 4732 : Dessinateurs d'études en bâtiment, travaux publics
- 4733 : Géomètres, topographes
- 4734 : Techniciens des travaux publics de l'état et des collectivités locales
- 4735 : Métreurs et techniciens divers du bâtiment et des travaux publics
- 4751 : Techniciens chimistes, biologistes
- 4761 : Techniciens en métallurgie et matériaux
- 4771 : Assistants techniques de l'édition et de l'imprimerie
- 4772 : Techniciens des industries légères
- 4781 : Préparateurs de méthodes
- 4782 : Techniciens de planning, ordonnancement, lancement
- 4791: Pupitreurs, chefs de salle en informatique (hors fonction publique)
- 4792 : Programmeurs, préparateurs de travaux en informatique (hors fonction publique)
- 4793 : Techniciens des laboratoires de recherche publique ou d'enseignement
- 4794 : Techniciens divers
- 4795 : Experts indépendants de niveau technicien
- 4801 : Personnels de direction et d'encadrement des exploitations agricoles ou forestières
- 4802 : Maitres d'équipage (pêche, marine marchande)
- 4811 : Agents de maîtrise 2e niveau en fabrication de matériel électrique, électronique
- 4812 : Agents de maîtrise ler niveau en fabrication de matériel électrique, électronique
- 4821 : Agents de maîtrise 2e niveau en fabrication mécanique
- 4822 : Agents de maîtrise ler niveau en fabrication mécanique
- 4831 : Conducteurs de travaux non cadres en bâtiment, travaux publics
- 4832 : Chefs de chantier du bâtiment et des travaux publics

- 4851 : Agents de maîtrise 2e niveau en fabrication chimique ou agro-alimentaire
- 4852 : Agents de maîtrise 1er niveau en fabrication chimique ou agro-alimentaire
- 4861 : Agents de maîtrise 2e niveau en fabrication en métallurgie et matériaux
- 4862 : Agents de maîtrise ler niveau en fabrication en métallurgie et matériaux
- 4871 : Agents de maîtrise et techniciens de la production et distribution d'électricité, gaz, eau, chauffage, énergie
- 4873 : Agents de maîtrise 2e niveau en fabrication en industries légères
- 4874 : Agents de maîtrise ler niveau en fabrication en industries légères
- 4881 : Agents de maîtrise 2e niveau en entretien, installation
- 4882 : Agents de maîtrise ler niveau en entretien, installation électromécanique ou électronique
- 4883 : Agents de maîtrise ler niveau en entretien, installation mécanique
- 4884 : Agents de maîtrise d'entretien général
- 4891 : Responsables d'entrepôt, de magasinage
- 4892 : Responsables de manutention
- 4893 : Maîtrise de restauration et de cuisine
- 5211 : Agents d'exploitation des PTT et assimilés
- 5212 : Préposés des PTT
- 5213 : Agents de constatation ou de recouvrement des impôts, du trésor, des douanes
- 5214 : Commis, adjoints administratifs, de la fonction publique
- 5215 : Agents de bureau de la fonction publique
- 5216 : Agents de service des établissements d'enseignement
- 5217 : Agents de service de la fonction publique (sauf écoles, hôpitaux)
- 5221 : Aide-soignants (du public ou du privé)
- 5222 : Agents de service hospitaliers (du public ou du privé)
- 5223 : Ambulanciers salariés (du public ou du privé)
- 5311 : Agents de police
- 5312 : Gendarmes
- 5313 : Sergents
- 5314 : Hommes du rang
- 5315 : Pompiers
- 5316 : Agents techniques des eaux et forêts
- 5317 : Agents de sécurité, de surveillance
- 5411 : Secrétaires
- 5412 : Dactylos, sténo-dactylos (sans secrétariat), opératrices sur machines de bureau
- 5415 : Opératrices de saisie en informatique
- 5416 : Opérateurs d'exploitation en informatique
- 5417 : Standardistes, téléphonistes
- 5421 : Employés des services comptables ou financiers
- 5424 : Employés administratifs divers d'entreprise
- 5428 : Dessinateurs d'éxécution
- 5431 : Employés des services techniques de la banque, guichetiers
- 5434 : Employés des services techniques des assurances
- 5441 : Contrôleurs des transports (personnels roulants)
- 5442 : Agents des services commerciaux des transports et du tourisme
- 5443 : Agents administratifs des transports de marchandises
- 5444 : Agents et hôtesses d'accueil et d'information
- 5445 : Agents et hôtesses d'accompagnement
- 5499 : Salariés ne donnant aucune indication sur leur profession
- 5511 : Vendeurs en gros de biens intermédiaires, biens d'équipement
- 5512 : Vendeurs en alimentation
- 5513 : Vendeurs en ameublement, décor, équipement du foyer
- 5514 : Vendeurs en équipement de la personne, articles de sport
- 5515 : Vendeurs en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage
- 5516 : Vendeurs en articles de luxe
- 5517 : Vendeurs en photo, disques, librairie
- 5518 : Employés de libre-service
- 5519 : Caissiers de magasin
- 5521 : Pompistes et gérants (salariés ou mandataires) de station service
- 5611 : Serveurs et commis de restaurant ou de café

```
5614 : Employés de l'hôtellerie
```

- 5621 : Manucures, esthéticiennes, salariées
- 5622 : Coiffeurs salariés
- 5631 : Assistantes maternelles, gardiennes d'enfants, travailleuses familialles
- 5632 : Employés de maison et femmes de ménage chez des particuliers
- 5633 : Concierges, gardiens d'immeubles
- 5634 : Employés des services divers
- 6201 : Mécaniciens qualifiés d'entretien d'équipements industriels
- 6202 : Electromécaniciens, électroniciens qualifiés d'entretien d'équipements industriel
- 6203 : Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (travail des métaux, mécanique)
- 6204 : Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (sauf travail des métaux, mécanique)
- 6211 : Bobiniers qualifiés
- 6214 : Câbleurs qualifiés
- 6218 : Plateformistes, contrôleurs qualifiés de matériel électrique ou électronique
- 6220 : Forgerons qualifiés
- 6221 : Chaudronniers, tôliers industriels qualifiés
- 6222 : Tuyauteurs industriels qualifiés
- 6223 : Soudeurs qualifiés sur métaux
- 6226 : Ouvriers très qualifiés travaillant par enlèvement de métal (à l'unité, petite série sur machine classique)
- 6227 : Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal
- 6231 : Monteurs qualifiés d'ensembles mécaniques
- 6234 : Monteurs qualifiés en charpente métallique
- 6235 : Traceurs qualifiés
- 6236 : Ouvriers qualifiés de contrôles et d'essais en mécanique, métallurgie
- 6237 : Ouvriers qualifiés des traitements thermiques et de surface sur métaux
- 6238 : Mécaniciens, ajusteurs, qualifiés, sans autre indication
- 6241 : Chefs d'équipe du gros oeuvre et des travaux publics
- 6242 : Ouvriers qualifiés du travail du béton
- 6243 : Conducteurs qualifiés d'engin de chantier du BTP
- 6244 : Autres ouvriers qualifiés des travaux publics
- 6245 : Mineurs de fond qualifiés
- 6246 : Ouvriers qualifiés de l'extraction (carrières, pétrole, gaz,...)
- 6251 : Ouvriers qualifiés sur installation ou machine de la chimie
- 6254 : Ouvriers qualifiés de laboratoire (chimie)
- 6255 : Ouvriers qualifiés des industries agricoles et alimentaires
- 6261 : Ouvriers qualifiés de la métallurgie, du verre, de la céramique et des matériaux de construction
- 6264 : Ouvriers qualifiés de la fabrication des papiers et cartons
- 6265 : Ouvriers qualifiés des industries lourdes du bois
- 6271 : Conducteurs qualifiés de machine du textile et de la tannerie-mégisserie
- 6272 : Ouvriers qualifiés de la coupe et des finitions des vêtements
- 6273 : Mécaniciennes en confection qualifiées
- 6274 : Ouvriers qualifiés du travail industriel du cuir
- 6281 : Ouvriers de la photogravure et des laboratoires photographiques et cinématographiques
- 6282 : Ouvriers de la composition
- 6283 : Ouvriers de l'impression
- 6284 : Ouvriers qualifiés de la brochure, de la reliure et du façonnage du papier-carton
- 6291 : Ouvriers qualifiés de scierie
- 6292 : Ouvriers qualifiés de la menuiserie industrielle et de l'ameublement
- 6293 : Surveillants qualifiés d'exploitation (électricite, gaz, eau, chauffage, énergie)
- 6294 : Agents qualifiés de laboratoire (sauf chimie et santé)
- 6299 : Ouvriers qualifiés divers de type industriel et ouvriers qualifiés mal désignés
- 6301 : Jardiniers
- 6311 : Electriciens qualifiés du bâtiment
- 6312 : Dépanneurs qualifiés en radio-télévision, électroménager
- 6313 : Electromécaniciens qualifiés d'entretien d'équipements non

```
industriels
6321 : Carrossiers d'automobile qualifiés
6322 : Métalliers, serruriers, qualifiés
6323 : Mécaniciens qualifiés d'automobiles (entretien, réparation)
6324 : Mécaniciens qualifiés d'entretien d'équipements non industriels
6331 : Charpentiers en bois qualifiés
6332 : Menuisiers qualifiés du bâtiment
6341 : Maçons qualifiés
6342 : Ouvriers qualifiés du travail de la pierre
6343 : Couvreurs qualifiés
6344 : Plombiers et chauffagistes qualifiés
6345 : Peintres et ouvriers des finitions du bâtiment, qualifiés
6346 : Monteurs qualifiés en agencement, isolation
6347 : Ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments
6351 : Bouchers (sauf industrie de la viande)
6352 : Charcutiers (sauf industrie de la viande)
6353 : Boulangers, pâtissiers (sauf activité industrielle)
6354 : Cuisiniers qualifiés
6371 : Tailleurs et couturières qualifiés
6372 : Ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf
       fabrication de vêtements)
6373 : Ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir
6391 : Modeleurs (sauf modeleurs de métal), mouleurs-noyauteurs à
       la main
6392 : Ouvriers d'art
6393 : Auxiliaires des spectacles
6394 : Ouvriers qualifiés du travail du verre ou de la céramique
       à la main
6399 : Ouvriers qualifiés divers de type artisanal
6411 : Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)
6412 : Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)
6413 : Conducteurs de taxi (salariés)
6414 : Conducteurs de voiture particulière (salariés)
6415 : Conducteurs-livreurs, coursiers (salariés)
6511 : Conducteurs d'engin lourd de levage
6512 : Conducteurs d'engin lourd de manoeuvre
6513 : Dockers
6514 : Conducteurs de chariot élèvateur, caristes
6515 : Magasiniers
6521 : Agents qualifiés des services d'exploitation des
       transports (personnels sédentaires)
6522 : Conducteurs qualifiés d'engin de transport quide
6531 : Matelots de la marine marchande
6532 : Capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale
       (salariés)
6711 : Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique
6721 : Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement de métal
6722 : Ouvriers non qualifiés travaillant par formage de métal
6723 : Ouvriers non qualifiés de montage, de contrôle, etc... en
      mécanique
6741 : Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail
       du béton
6742 : Aides mineurs, ouvriers non qualifiés de l'extraction
6751 : Ouvriers non qualifiés de la chimie
6754 : Ouvriers non qualifiés des industries agricoles et alimentaires
6761 : Ouvriers non qualifiés de la métallurgie, du verre, de la
      céramique et des matériaux de construction
6764 : Ouvriers non qualifiés de la fabrication des papiers et
      cartons et des industies lourdes du bois
6771 : Ouvriers non qualifiés du textile et de la tannerie-mégisserie
6772 : Ouvriers non qualifiés de la confection
6773 : Ouvriers non qualifiés du travail du cuir
6791 : Ouvriers non qualifiés du travail du bois
6792 : Manutentionnaires, agents non qualifiés des services
       d'exploitation des transports
6793 : Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition
6799 : Ouvriers non qualifiés divers de type industriel et
      ouvriers mal désignés
6821 : Métalliers, serruriers, réparateurs en mécanique, non qualifiés
6841 : Ouvriers non qualifiés du gros oeuvre du bâtiment
```

```
6842 : Ouvriers non qualifiés du second oeuvre du bâtiment
6851 : Apprentis boulangers, bouchers, charcutiers
6891 : Nettoyeurs
6899 : Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal
6911 : Conducteurs d'engin agricole ou forestier
6912 : Ouvriers de l'élevage
6913 : Ouvriers du maraîchage et de l'horticulture
6914 : Ouvriers de la viticulture et de l'arboriculture fruitière
6915 : Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière
6916 : Ouvriers de l'exploitation forestière et de la sylviculture
6921 : Marins-pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture
```

PCL

Profession principale en clair

PCLP

Profession principale en clair

PCM

Profession de la personne de référence du ménage

: sans objet
voir code P pour les modalités

Fichier ménage

PETA

Pays du lieu de travail

```
: Lieu de travail en France
11 : Algérie
12 : Tunisie
13 : Maroc
```

14 : Autres pays d'Afrique
15 : Vietnam, Cambodge, Laos
21 : Italie

22 : Allemagne
23 : Belgique
24 : Pays-Bas
25 : Luxembourg
26 : Irlande
27 : Danemark
28 : Royaume-Uni

29 : Grèce
31 : Espagne
32 : Portugal
41 : Suisse
42 : Autriche
43 : Pologne
44 : Yougoslavie
45 : Turquie
46 : Norvège

47 : Suède 48 : Autres pays européens (y compris URSS)

51 : Etats-Unis, Canada 52 : Autres pays d'Amérique 60 : Autres pays ou apatrides

PETAP

Pays pour ceux qui travaillaient à l'étranger

: sans objet (la personne travaillait en France) ou non renseigné voir code PETA pour les autres modalités

PIECES

Nombre de pièces d'habitation du logement (non compris la cuisine, y compris les locaux rattachés).

: non renseigné 1 à 9 : nombre de pièces

Fichiers individu et ménage

PNAI

Pays de naissance de la personne, pour ceux qui sont nés hors de France

- : sans objet ou non renseigné
- 11 : Algérie
- 12 : Tunisie
- 13 : Maroc
- 14 : Autres pays d'Afrique
- 15 : Vietnam, Cambodge, Laos
- 21 : Italie
- 22 : Allemagne
- 23 : Belgique
- 24 : Pays-Bas
- 25 : Luxembourg
- 26 : Irlande
- 27 : Danemark
- 28 : Royaume-Uni
- 29 : Grèce
- 31 : Espagne
- 32 : Portugal
- 41 : Suisse
- 42 : Autriche
- 43 : Pologne
- 44 : Yougoslavie
- 45 : Turquie
- 46 : Norvège
- 47 : Suède
- 48 : Autres pays européens (y compris URSS)
- 51 : Etats-Unis, Canada
- 52 : Autres pays d'Amérique
- 60 : Autres pays ou apatrides

PNAIBIS

Pays de naissance détaillé pour EUROSTAT (question CAPI)

voir code NOSCE pour les modalités

Remarque: question introduite à partir de 1992 (échantillon CAPI)

PP
Profession un an avant l'enquête
: sans objet voir code P pour les modalités
<pre>PP1 Code servant au calcul de la profession un an avant l'enquête : PP NB : ne pas utiliser ce code</pre>
: sans objet ou inactif un an avant l'enquête ou non renseigné voir code P pour les modalités
<pre>PP2 Code servant au calcul de la profession un an avant l'enquête : PP NB : ne pas utiliser ce code</pre>
: sans objet voir code P pour les modalités
<pre>PP2TO Code servant au calcul de la profession un an avant l'enquête : PP NB : ne pas utiliser ce code</pre>
: non chiffré automatiquement voir code P pour les modalités
PPHY Exploitant individuel ou non
: la personne n'est pas un exploitant individuel 1 : la personne est un exploitant individuel
PPHYP Exploitant individuel ou non l'année précédant l'enquête
: la personne n'était pas un exploitant individuel ou non renseigné 1 : la personne était un exploitant individuel

PRA

Pays de résidence en mars de l'année précédant l'enquête (pour ceux qui vivaient à l'étranger)

: Sans objet ou non renseigné 11 : Algérie 12 : Tunisie 13 : Maroc 14 : Autres pays d'Afrique 15 : Vietnam, Cambodge, Laos 21 : Italie 22 : Allemagne 23 : Belgique 24 : Pays-Bas 25 : Luxembourg 26 : Irlande 27 : Danemark 28 : Royaume-Uni 29 : Grèce 31 : Espagne 32 : Portugal 41 : Suisse 42 : Autriche 43 : Pologne 44 : Yougoslavie 45 : Turquie 46 : Norvège 47 : Suède 48 : Autres pays européens (y compris URSS) 51 : Etats-Unis, Canada 52 : Autres pays d'Amérique 60 : Autres pays ou apatrides **PRABIS** Pays de résidence antérieure détaillé pour EUROSTAT (question CAPI) ______ voir code NOSCE pour les modalités Remarque : question introduite à partir de 1992 (échantillon CAPI) **PRABISCM** Pays de résidence antérieure détaillé pour EUROSTAT (question CAPI) concernant la personne de référence du ménage ______ voir code NOSCE pour les modalités Fichier ménage Remarque: question introduite à partir de 1992 (échantillon CAPI) PRACM Pays de résidence de la persone de référence du ménage en mars de l'année précédant l'enquête (pour ceux qui vivaient à l'étranger) ______ : Sans objet ou non renseigné voir code PRA pour les modalités ______ Fichier ménage

PRENOM

Prénom

PRIME

Compléments salariaux non mensuels (prime annuelle, 13e mois...) : sans objet (ST/=2) ou non renseigné 1 : la personne touche des compléments non mensuels 2 : la personne ne touche pas de compléments non mensuels ______ **PRIMFR** Valeur totale en francs des compléments salariaux non mensuels pour l'année : sans objet (PRIME/=1) ou non renseigné 0 à 999999 : valeur en francs des compléments salariaux non mensuels pour l'année ______ **PRIMM** Valeur totale en mois de salaire net courant des compléments salariaux non mensuels pour l'année Valeur totale en mois de salaire net courant des compléments salariaux non mensuels pour l'année **PRIMTR** Valeur totale des primes pour l'année (en tranches) ______ : Sans objet A : Moins de 2 500 F B : De 2 500 à moins de 5 000 F C : De 5 000 à moins de 7 500 F D : De 7 500 à moins de 10 000 F ${\tt E}$: De 10 000 à moins de 12 500 ${\tt F}$ F : De 12 500 à moins de 15 000 F G : De 15 000 à moins de 20 000 F H : De 20 000 à moins de 30 000 F I : De 30 000 à moins de 50 000 F J : De 50 000 F et plus W : Ne sait pas répondre X : Refuse de répondre ______ **PTO** Profession (chiffrement automatique) ______ : non chiffré automatiquement 1101,etc...: voir code P pour les autres modalités

PUB

Caractère public ou privé de l'établissement

- : sans objet (FI/=1,4 et AM/=1) ou non renseigné
- 1 : administrations nationales
- 2 : collectivités locales, hôpitaux publics, HLM
- 3 : sécurité sociale
- 4 : entreprises publiques ou nationales
- 5 : entreprises du secteur privé

PUBP

Caractère public ou privé de l'établissement qui employait la personne un an avant l'enquête

- : sans objet (FIP/=1,4) ou non renseigné
- 1 : administrations nationales
- 2 : collectivités locales, hopitaux publics, HLM
- 3 : sécurité sociale
- 4 : entreprises publiques ou nationales
- 5 : entreprises du secteur privé

Q

Position professionnelle de l'emploi actuel

- : sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou (ST=blanc,1) ou (CHPUB=1) ou non renseigné
- 0 : autre cas que ci-dessous
- 1 : manoeuvre ou ouvrier spécialisé (OS1,OS2,OS3,etc.)
- 2 : ouvrier qualifié ou hautement qualifié (P1, P2, P3, TA, OQ, etc.)
- 3 : agent de maîtrise dirigeant des ouvriers, maîtrise administrative ou commerciale
- 4 : agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise
- 5 : technicien, dessinateur, VRP (non cadre)
- 6 : instituteur, assistant(e) social(e), infirmier(e) et autre personnel de catégorie B de la fonction publique
- 7 : ingénieur ou cadre (les employés, techniciens, agents de maîtrise n'ayant pas la qualité de cadre ne devront pas se classer ici même s'ils cotisent à une caisse de retraite des cadres)
- 8 : professeur et personnel de catégorie A de la fonction publique
- 9 : employé de bureau, employé de commerce, agent de service, aide soignant(e), gardienne d'enfants, personnel de catégorie C ou D de la fonction publique

- : sans objet (STA/=2 ou 3) ou non renseigné
- 0 : autre cas que ci-dessous
- 1 : manoeuvre ou ouvrier spécialisé (OS1,OS2,OS3,etc.)
- 2 : ouvrier qualifié ou hautement qualifié (P1, P2, P3, TA, OQ, etc.)
- 3 : agent de maîtrise dirigeant des ouvriers, maîtrise administrative ou commerciale
- 4 : agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise
- 5 : technicien, dessinateur, VRP (non cadre)
- 6 : instituteur, assistant(e) social(e), infirmier(e) et autre personnel de catégorie B de la fonction publique
- 7 : ingénieur ou cadre (les employés, techniciens, agents de maîtrise n'ayant pas la qualité de cadre ne devront pas se classer ici même s'ils cotisent à une caisse de retraite des cadres)
- 8 : professeur et personnel de catégorie A de la fonction publique
- 9 : employé de bureau, employé de commerce, agent de service, aide soignant(e), gardienne d'enfants, personnel de catégorie C ou D de la fonction publique

QP

Position professionnelle de l'emploi de la personne en mars de l'année précédente

- : sans objet (CHPUBP/=2,3) ou non renseigné
- 0 : autre cas que ci-dessous
- 1 : manoeuvre ou ouvrier spécialisé (OS1,OS2,OS3,etc.)
- 2 : ouvrier qualifié ou hautement qualifié (P1, P2, P3, TA, OQ, etc.)
- 3 : agent de maîtrise dirigeant des ouvriers, maîtrise administrative ou commerciale
- 4 : agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise
- 5 : technicien, dessinateur, VRP (non cadre)
- 6 : instituteur, assistant(e) social(e), infirmier(e) et autre personnel de catégorie B de la fonction publique
- 7 : ingénieur ou cadre (les employés, techniciens, agents de maîtrise n'ayant pas la qualité de cadre ne devront pas se classer ici même s'ils cotisent à une caisse de retraite des cadres)
- 8 : professeur et personnel de catégorie A de la fonction publique
- 9 : employé de bureau, employé de commerce, agent de service, aide soignant(e), gardienne d'enfants, personnel de catégorie C ou D de la fonction publique

QPR

Précisions sur la classification de l'emploi du salarié : coefficient, niveau, échelon, position hiérarchique...

RANSECH

Rang d'interrogation du sous échantillon

______ 1 : aire ou grappe appartenant au sous échantillon entrant (enquêté pour la lère fois) 2 : aire ou grappe appartenant au sous échantillon enquêté pour la 2ème fois 3 : aire ou grappe appartenant au sous échantillon sortant (enquêté pour la 3ème fois) Fichiers individu et ménage **RDQ** Personne répondant au questionnaire : non renseigné 1 : la personne elle-même a répondu au questionnaire 2 : une autre personne du ménage a répondu au questionnaire RE Nature de l'emploi recherché ______ : sans objet (DRE1/=5) ou non renseigné 1 : la personne recherche un emploi salarié 2 : la personne recherche une situation à son compte 3 : la personne recherche indifféremment l'un ou l'autre **REA** Rang de l'enquête dans l'aire ou la grappe ______ 1 : aire ou grappe enquêtée pour la lère fois 2 : aire ou grappe enquêtée pour la 2ème fois 3 : aire ou grappe enquêtée pour la 3ème fois RECHE Recherche d'un emploi 1 : la personne recherche un emploi, une situation 2 : la personne ne recherche pas d'emploi ou est âgée de 75 ans et plus ______ **RECHMOY** Ancienneté de recherche en mois : non renseigné 00 à 99 : nombre de mois ______

RECME_S

Appartenance au répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'Etat

0 : non appartenance au répertoire

1 : appartenance au répertoire

Remarque : variable récupérée du fichier K1-SIRENE sauf pour 1990

REDECHA

Coefficient de redressement de l'échantillon niveau aire (poids de sondage)

Coefficient numérique à 8 caractères

REGSEC

Fréquence de l'activité secondaire

: sans objet (SEC/=1,2) ou non renseigné

1 : régulière à longueur d'année

2 : saisonnière
3 : occasionnelle
4 : exceptionnelle

REULT

Nature de l'emploi ultérieur (statut)

- : sans objet (ULT/=1) ou non renseigné
- 1 : la personne a trouvé une situation à son compte ou aide un membre de sa famille dans son travail
- 2 : la personne a trouvé un emploi salarié de l'Etat ou des collectivités locales
- 3 : la personne a trouvé un autre emploi salarié

RG

Région de résidence

______ 11 : Ile-de-France 21 : Champagne-Ardennes 22 : Picardie 23 : Haute-Normandie 24 : Centre 25 : Basse-Normandie 26 : Bourgogne 31 : Nord-Pas de Calais 41 : Lorraine 42 : Alsace 43 : Franche-Comté 52 : Pays de la Loire 53 : Bretagne 54 : Poitou-Charentes 72 : Aquitaine 73 : Midi-Pyrénées 74 : Limousin 82 : Rhône-Alpes 83 : Auvergne 91 : Languedoc-Roussillon 92 : Provence-Côte d'Azur-Corse ______ Fichiers individu et ménage **RGRA** Région de résidence un an avant l'enquête ______ : non renseigné 11 : Ile-de-France 21 : Champagne-Ardennes 22 : Picardie 23 : Haute-Normandie 24 : Centre 25 : Basse-Normandie 26 : Bourgogne 31 : Nord-Pas de Calais 41 : Lorraine 42 : Alsace 43 : Franche-Comté 52 : Pays de la Loire 53 : Bretagne 54 : Poitou-Charentes 72 : Aquitaine 73 : Midi-Pyrénées 74 : Limousin 82 : Rhône-Alpes 83 : Auvergne 91 : Languedoc-Roussillon 92 : Provence-Côte d'Azur-Corse 97 : DOM 98 : TOM **RGRACM** Région de résidence de la personne de référence un an avant l'enquête voir code RGRA pour les modalités Fichier ménage

RI

Résultat de l'interview.

- 1 : interview acceptée
- 2 : ménage contacté ; enquête impossible à réaliser
- 3 : ménage contacté ; refus4 : ménage présent ; impossible à joindre
- 5 : absent de longue durée

RICFL

Réponse à une enquête complémentaire

- : pas de réponse à une enquête complémentaire
- C : enquête complémentaire acceptée

RIMLOC

Numéro du local (MVL = 0,5,9).

ROC

Nature de l'emploi recherché : à durée limitée ou permanent

- : sans objet (DRE1/=5) ou non renseigné
- 1 : cherche un emploi permanent (à l'exclusion d'un emploi à durée limitée)
- 2 : cherche un emploi permanent, mais à défaut accepterait un emploi à durée limitée
- 3 : cherche un emploi pour une durée limitée, mais à défaut accepterait un emploi permanent
- 4 : cherche un emploi pour une durée limitée (à l'exclusion d'un emploi permanent)

ROCULT

Nature de l'emploi ultérieur (CDD ou CDI)

- : sans objet (ULT/=1) ou non renseigné
- 1 : la personne a trouvé un emploi pour une durée limitée ou un emploi saisonnier
- 2 : la personne a trouvé un emploi permanent

RR

Résultat de l'interview.

Sexe

- 1 : Masculin 2 : Féminin

SA

Numéro du sous-aire NB : ne pas utiliser

SALFR

Salaire mensuel net tiré de la profession principale (en francs)

: sans objet (ST/=2) ou non renseigné

0 à 999999 : salaire mensuel net tiré de la profession principale

(en francs)

SALRED

Salaire redressé des non réponses (y compris les primes imputées au prorata du mois)

Montant en francs

SALREDTR

Salaire en tranches redressé des non réponses (y compris les primes imputées au prorata du mois)

```
A: moins de 2 500 francs

B: de 2 500 à moins de 4 000 francs

C: de 4 000 à moins de 5 000 francs

D: de 5 000 à moins de 6 000 francs

E: de 6 000 à moins de 7 000 francs

F: de 7 000 à moins de 8 000 francs

G: de 8 000 à moins de 9 000 francs

H: de 9 000 à moins de 10 000 francs

I: de 10 000 à moins de 12 500 francs
```

J : de 12 500 à moins de 15 000 francs

K : 15 000 francs et plus

SALTR

Salaire mensuel net tiré de la profession principale (en tranches)

```
: Sans objet (ST/=2 ou SALFR/=blanc)
A : Moins de 2 500 F
B : De 2 500 à moins de 5 000 F
C : De 5 000 à moins de 7 500 F
D : De 7 500 à moins de 10 000 F
E : De 10 000 à moins de 12 500 F
F : De 12 500 à moins de 15 000 F
G : De 15 000 à moins de 20 000 F
H : De 20 000 à moins de 30 000 F
I : De 30 000 à moins de 50 000 F
J : De 50 000 F et plus
```

W: Ne sait pas répondreX: Refuse de répondre

SAMEDI

Travail du samedi

```
: sans objet (AHD/=10) ou non renseigné
```

- 1 : la personne travaille habituellement le samedi
- 2 : la personne travaille certains samedis seulement
- 3 : la personne ne travaille jamais le samedi

SCM

Sexe de la personne de référence du ménage

1 : Masculin
2 : Féminin

Fichiers individu et ménage

SE

Strate d'échantillon

Pour l'échantillon issu du RP90 caractérisé par TECH=1 :

01 à 04 : commune rurale

: unité urbaine de moins de 10 000 habitants : unité urbaine de 10 000 à 49 999 habitants : unité urbaine de 50 000 à 199 999 habitants 61 à 64 : unité urbaine de 100 000 à 200 000 habitants

71 à 78 : unité urbaine de plus de 200 000 habitants sauf aggl. paris.

82 à 89 : agglomération parisienne

99 : échantillon spécial

Pour l'échantillon issu du RP82 caractérisé par TECH=2 :

0 : commune rurale appartenant à un canton entièrement rural
1 : commune rurale appartenant à un canton partiellement urbain

2 : agglomération urbaine de moins de 10000 habitants

3 : agglomération urbaine de 10000 à 49999 habitants

4 : agglomération urbaine de 50000 à 199999 habitants

5 : agglomération urbaine de 200000 habitants et plus

9 : échantillon spécial

Fichiers individu et ménage

SEC

Exercice d'une autre activité professionnelle en plus de l'activité principale

- : sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné
- 1 : la personne apporte une aide à un membre de sa famille dans l'exercice d'une activité non salariée
- 2 : la personne exerce une autre activité professionnelle
- 3 : la personne n'exerce pas d'autre activité professionnelle

SECT14

Activité économique regroupée (14 postes)

______ : Sans objet (FI/=1,4 et AM/=1) ou non renseigné 01 : Agriculture, sylviculture, pêche (SECT38=01) 02 : Industries agricoles et alimentaires (SECT38=02,03) 03 : Energie (SECT38=04,05,06) 04 : Industrie des biens intermédiaires (SECT38=07 à 11,13,21,23) 05 : Industrie des biens d'équipement (SECT38=14 à 17) 06 : Industrie des biens de consommation courante (SECT38=12,18 à 20,22) 07 : Bâtiment, génie civil et agricole (SECT38=24) 08 : Commerce (SECT38=25 à 28) 09: Transports et télécommunications (SECT38=31,32) 10 : Services marchands (SECT38=29,30,33,34) 11 : Location et crédit bail immobiliers (SECT38=35) 12 : Assurances (SECT38=36) 13 : Organismes financiers (SECT38=37) 14 : Services non marchands ______ Les intérimaires sont classés dans le secteur 14. SECT14A Activité économique regroupée du dernier emploi pour les inactifs et les chômeurs (14 postes) : Sans objet (AA/=1) ou non renseigné voir code SECT14 pour les modalités SECT14CJ Activité économique regroupée (14 postes) du conjoint ______ : Sans objet (FI/=1,4 et AM/=1) ou non renseigné voir SECT14 pour les modalités Fichier ménage SECT14CM Activité économique regroupée de la personne de référence du ménage ______ : Sans objet (FI/=1,4 et AM/=1) ou non renseigné voir SECT14 pour les modalités Fichiers individu et ménage SECT14P Activité économique regroupée de l'emploi occupé un an avant l'enquête (14 postes) : Sans objet (FIP/=1,4) ou non renseigné voir SECT14 pour les modalités Remarque :

Les intérimaires sont classés dans le secteur 14.

SECT14S

Activité économique regroupée (14 postes) pour l'activité secondaire

: Sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné voir SECT14 pour les modalités

SECT14U

Activité économique regroupée (14 postes)

: Sans objet (FI/=1,4 et AM/=1) ou non renseigné voir SECT14 pour les modalités

Remarque:

Les intérimaires sont classés dans les secteurs utilisateurs

SECT38

Activité économique regroupée (38 postes)

- : Sans objet (FI/=1,4 et AM/=1) ou non renseigné
- 01 : Agriculture, sylviculture, pêche
- 02 : Industries de la viande et du lait
- 03 : Industries des autres produits alimentaires
- 04 : Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction
- 05 : Production de pétrole et de gaz naturel
- 06 : Electricité, gaz et eau
- 07 : Minerais et métaux ferreux, première transformation de l'acier
- 08 : Minerais, métaux et demi-produits non ferreux
- 09 : Matériaux de construction et minéraux divers
- 10 : Industrie du verre
- 11 : Chimie de base, fibres artificielles et synthétiques
- 12 : Parachimie et industrie pharmaceutique
- 13 : Fonderie et travail des métaux
- 14 : Construction mécanique
- 15 : Construction électrique et électronique
- 16 : Matériel de transport terrestre
- 17 : Construction navale et aéronautique, armement
- 18 : Industrie textile et habillement 19 : Industrie du cuir et de la chaussure
- 20 : Bois, meubles, industries diverses
- 21 : Papier, carton
- 22 : Imprimerie, presse, édition
- 23 : Industries du caoutchouc, transformation des matières plastiques
- 24 : Bâtiment, génie civil et agricole
- 25 : Commerce de gros alimentaire
- 26 : Commerce de gros non alimentaire
- 27 : Commerce de détail alimentaire
- 28 : Commerce de détail non alimentaire
- 29 : Réparation et commerce de l'automobile
- 30 : Hôtels, cafés, restaurants
- 31 : Transports
- 32 : Télécommunications et postes
- 33 : Services marchands rendus principalement aux entreprises
- 34 : Services marchands rendus principalement aux particuliers
- 35 : Location et crédit bail immobiliers
- 36 : Assurances
- 37 : Organismes financiers
- 38 : Services non marchands

Remarque:

Les intérimaires sont replacés dans le secteur services aux entreprises (SECT38=33)

SECT38A Activité économique regroupée du dernier emploi pour les inactifs et les chômeurs (38 postes) : Sans objet (AA/=1) ou non renseigné voir SECT38 pour les modalités

SECT38P

Activité économique regroupée de l'emploi occupé un an avant l'enquête (38 postes)

: Sans objet (FIP/=1,4) ou non renseigné

voir SECT38 pour les modalités

SECT38PU

Activité économique regroupée de l'emploi occupé un an avant l'enquête (38 postes)

: Sans objet (FIP/=1,4) ou non renseigné voir SECT38 pour les modalités

Remarque:

Les intérimaires sont classés dans les secteurs utilisateurs

SECT38S

Activité économique regroupée (38 postes) pour l'activité secondaire

: Sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné voir SECT38 pour les modalités

Remarque:

Les intérimaires sont replacés dans le secteur services aux entreprises (SECT38=33)

SECT38U

Activité économique regroupée (38 postes)

: Sans objet (FI/=1,4 et AM/=1) ou non renseigné voir SECT38 pour les modalités

Remarque:

Les intérimaires sont classés dans les secteurs utilisateurs

SECT4

Activité économique regroupée (4 postes)

- : Sans objet (FI/=1,4 et AM/=1) ou non renseigné
- 1 : Agriculture : SECT14=01
- 2 : Industrie : SECT14=02 à 06
- 3 : Bâtiment et travaux publics : SECT14=07
- 4 : Secteur tertiaire : SECT14=08 à 14

Remarque :

Les intérimaires sont classés dans le secteur tertiaire

SECT4A

Activité économique regroupée du dernier emploi pour les inactifs et les chômeurs (4 postes)

```
: Sans objet (AA/=1) ou non renseigné
```

- 1 : Agriculture : SECT14=01
- 2 : Industrie : SECT14=02 à 06
- 3 : Bâtiment et travaux publics : SECT14=07
- 4 : Secteur tertiaire : SECT14=08 à 14

SECT4P

Activité économique regroupée de l'emploi occupé un an avant l'enquête (4 postes)

```
: Sans objet (FI/=1,4) ou non renseigné
```

- 1 : Agriculture : SECT14=01
- 2 : Industrie : SECT14=02 à 06
- 3 : Bâtiment et travaux publics : SECT14=07
- 4 : Secteur tertiaire : SECT14=08 à 14

Remarque:

Les intérimaires sont classés dans le secteur tertiaire

SECT4S

Activité économique regroupée (4 postes) pour l'activité secondaire

- : Sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné
- 1 : Agriculture : SECT14=01
- 2 : Industrie : SECT14=02 à 06
- 3 : Bâtiment et travaux publics : SECT14=07
- 4 : Secteur tertiaire : SECT14=08 à 14

SECT4U

Activité économique regroupée (4 postes)

- : Sans objet (FI/=1,4 et AM/=1) ou non renseigné
- 1 : Agriculture : SECT14=01
- 2 : Industrie : SECT14=02 à 06
- 3 : Bâtiment et travaux publics : SECT14=07
- 4 : Secteur tertiaire : SECT14=08 à 14

Remarque :

Les intérimaires sont classés dans les secteurs utilisateurs

SIRETE

Numéro SIRET indiqué par l'enquêté

SO

Statut d'occupation du logement.

- : non renseigné
- 1 : accédant à la propriété (le ménage doit encore effectuer au moins un remboursement d'un prêt contracté pour l'achat de son logement)
- 2 : propriétaire (non accédant) du logement, ou de la maison où se trouve le logement
- 3 : locataire d'un logement HLM
- 4 : locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide non HLM
- 5 : locataire ou sous-locataire d'un logement loué meublé ou d'une chambre d'hôtel
- 6 : logé gratuitement par des parents, des amis ou l'employeur (y compris le cas des personnes occupant un logement qu'elles ont vendu en viager, etc.)

Fichiers individu et ménage

SOIR

Travail le soir (entre 20h et minuit) (question CAPI)

- : non renseigné
- 1 : habituellement
- 2 : certains soirs seulement
- 3 : jamais

Remarque: question introduite à partir de 1992 (échantillon CAPI)

SOUH

Souhait d'un travail (sans recherche d'emploi)

- : sans objet (RECHE=1)
- 1 : la personne souhaiterait travailler
- 2 : la personne ne souhaiterait pas travailler ou est âgée de 75 ans et plus
- 3 : sans objet (c'est-à-dire les personnes déjà pourvues d'un emploi)

______ : sans objet (ET/=1 ou FOACT/=1,2) ou non renseigné 01 : agriculture, élevage, forestage 02 : pêche, navigation maritime et fluviale 03 : mines et carrières (extraction), travail des pierres 04 : génie civil, travaux publics, topographie 05 : construction en bâtiment 06 : couverture, plomberie, chauffage 07 : peinture en bâtiment, peinture industrielle 08 : production et première transformation des métaux : fonderie, laminage, moulage 09 : forge, chaudronnerie, constructions métalliques, formations connexes 10 : mécanique générale et de précision, travail sur machinesoutils, automatismes 11 : électricité, électrotechnique, électromécanique 12 : électronique 13 : verre et céramique 14 : photographie, industries graphiques (photogravure, composition, impression) 15 : papier et carton (fabrication, transformation, brochage, reliure) 16 : chimie, physique, biochimie, biologie, production chimique 17 : boulangerie, pâtisserie 18 : abattage, travail des viandes 19 : autres spécialités de l'alimentation (transformation-préparation) 20 : textiles : peignage, filature, tissage, bonneterie, textiles artificiels et synthétiques, apprêt, blanchiment, teinture 21 : habillement, travail des étoffes ; coupe, couture, broderie lingerie, confection de vêtements, fourrure, chapellerie, tapisserie, matelasserie 22 : travail des cuirs et peaux : tannerie, mégisserie, pelleterie, corroierie, cordonnerie, sellerie, maroquinerie, fabrication industrielle de la chaussure 23 : travail du bois : menuiserie, ébénisterie, charronnage, tonnellerie, autres spécialités du travail du bois 24 : conducteurs d'engins terrestres : engins de chantiers, de levage, de transport et machines agricoles 25 : autres formations des secteurs primaires et secondaires (conducteurs de fours, de chaudières, manutention, etc.) 26 : dessinateurs du bâtiment et des travaux publics 27 : dessinateurs industriels 28 : organisation du travail, gestion et contrôle de la production 29 : techniques administratives et juridiques appliquées 30 : secrétariat, dactylographie, sténographie 31 : techniques financières ou comptables, mécanographie-comptable 32 : traitement électromécanique et électronique de l'information 33 : commerce et distribution 34 : information, documentation, relations publiques 35 : enseignement, animation à caractère éducatif 36 : arts et arts appliqués, esthétique industrielle 37 : santé, secteur para-médical, services sociaux 38 : soins personnels 39 : services dans l'hôtellerie et les collectivités 40 : arts ménagers 41 : surveillance, sécurité 42 : formations aux fonctions d'encadrement 43 : formations littéraires et linguistiques 44 : formations économiques, commerciales, juridiques générales ou en gestion des collectivités publiques ou des entreprises 45 : formations générales en sciences ou techniques industrielles 46 : préformations, formations générales à finalité professionnelle 47 : autres formations non regroupées ci-dessus

SPECL

Spécialité en clair de la formation suivie

SPECLP

Spécialité en clair de la formation suivie. Situation en mars de l'année dernière de l'étudiant(e) ou l'élève stagiaire non rémunéré

SPEP

Spécialité de la formation suivie en mars de l'année précédente

: sans objet (FIP/=3) ou non renseigné voir code SPE pour les autres modalités

SPES

Spécialité du diplôme obtenu dans l'enseignement supérieur ou supérieur technique

: sans objet ou non renseigné voir code SPE pour les autres modalités

SPESCL

Spécialité en clair du ou des diplômes obtenus dans l'enseignement supérieur ou supérieur technique

SPESR

Spécialité du diplôme obtenu dans l'enseignement supérieur ou supérieur technique (redressée)

voir code SPE pour les modalités

SPET

Spécialité du diplôme obtenu dans l'enseignement technique ou professionnel

: sans objet ou non renseigné voir code SPE pour les autres modalités

SPETCL

Spécialité en clair du ou des diplômes obtenus dans l'enseignement technique ou professionnel

SPETR

Spécialité du diplôme obtenu dans l'enseignement technique ou professionnel (redressée)

voir code SPE pour les modalités

ST

Code servant à la détermination du statut

- : sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou AIDFAM=1
- 1 : la personne travaille à son compte
- 2 : la personne travaille comme salarié

STA

Statut du dernier emploi (pour les inactifs ou les chômeurs)

- : sans objet ou non renseigné
- 1 : travaillait à son compte (artisan, commerçant, profession libérale,...) ou en aidant un membre de sa famille dans son travail (sans être salarié)
- 2 : travaillait comme salarié de l'Etat ou des collectivités locales
- 3 : travaillait comme autre salarié

STAC

Statut du dernier emploi pour les inactifs et les chômeurs (question CAPI)

- : sans objet ou non rensigné
- 0 : travaillait à son compte (agr., artisan, commerçant, prof. libérale)
- 1 : aidait un membre de sa famille dans son travail (sans être salarié)
- 2 : travaillait comme salarié de l'Etat ou des colectivités locales
- 3 : travaillait comme autre salarié

Remarque : question remplaçant STA à partir de 1992 (échantillon CAPI)

STAGE

Nature du stage effectué. Stages et contrats d'aide à l'emploi Ce code peut changer selon l'année d'enquête

```
Valeurs 90
-----
  : sans objet (STJ /=1) ou non renseigné
10 : Stage "16-25 ans"
11 : SIVP (Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle)
12 : AMIF (Action Modulaire d'Insertion et de Formation,
    = SRA, Stage FNE-CLD, modulaire ANPE)
13 : Stage Femmes Isolées (= FNE-FI, PLIF)
14 : Stage de l'AFPA
15 : Stage de mise à niveau (SMAN-ANPE)
21 : CLES (Contrats Locaux Emploi-Solidarité, = TUC, PIL,
    Activités d'intérêt général RMI)
22 : CRE (Contrat de Retour à l'Emploi, + CRA, Contrat de
    réinsertion en Alternance)
23 : Contrat Adaptation
24 : Contrat Qualification
Valeurs 91 et 92
______
   : sans objet (STJ /=1) ou non renseigné
    STAGES et SIVP :
    (la personne est "stagiaire de la formation professionnelle")
10 : Stage de formation en alternance
    pour jeunes de 16 à 25 ans
     (Action de formation alternée, Action qualifiante)
11 : SIVP (Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle)
12 : Action d'insertion et de formation (AIF)
    pour chômeurs et femmes, cadres, handicapés en difficulté
    (Stage Modulaire d'Insertion et de Formation, AMIF, SRA, FNE-CLD)
     (Action d'insertion sociale et professionnelle, FNE-FI)
     (FNE-Cadres)
    (Stage de rééducation professionnelle)
15 : Stage d'accès à l'emploi
    (stage de mise à niveau, SMAN)
16 : Stage de reclassement professionnel (SRP)
    pour chômeurs récents et expérimentés
    (stage de conversion)
17 : Stage de formation continue ou de qualification professionnelle
    (par l'AFPA ou autre organisme de formation)
    CONTRATS D'AIDE A L'EMPLOI :
     (la personne est salariée sous contrat, payée par l'employeur)
21 : Contrat Emploi - Solidarité (CES)
     (TUC, PIL, AIG-RMI)
22 : Contrat de Retour à l'Emploi (CRE)
     (contrat de réinsertion en alternance : CRA)
     (contrat de rééducation en entreprise ou d'adaptation
    professionnelle pour personne handicapée)
23 : Contrat d'Adaptation à l'emploi
    pour jeunes (contrat de mission-formation-adaptation)
24 : Contrat de Qualification
    pour jeunes (contrat de mission-formation-qualification)
```

STAGECL

Nature du stage effectué en clair

STAGECLP

Nature du stage effectué, en clair, en mars de l'année précédant l'enquête

STAGP

Nature du stage effectué l'année précédant l'enquête Stages et contrats d'aide à l'emploi Ce code peut changer selon l'année d'enquête

: sans objet (STJP/=1) ou non renseigné voir code STAGE pour les autres modalités

STANT

Statut du dernier emploi pour les inactifs ou les chômeurs cohérent avec la catégorie socio-professionnelle antérieure

: sans objet

1 : travaillait à son compte ou comme aide familial

2 : travaillait comme salarié

STAT

Code servant à la détermination du statut

: sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou (ST=blanc,1) ou (CHPUB=1) ou (INTERIM=1) ou non renseigné

1 : salarié d'un parent qui travaille à son compte

2 : travailleur à domicile (pour le compte d'une entreprise)

3 : ni l'un ni l'autre

STAT2

Statut (salarié, non salarié) Code mis en cohérence avec la profession

: sans objet 1 : non salarié 2 : salarié

STAT2P

Statut (salarié, non salarié) un an avant l'enquête Code mis en cohérence avec la profession

: sans objet 1 : non salarié 2 : salarié

STATP

Code servant à la détermination du statut, en mars de l'année précédant l'enquête

- : sans objet ou non renseigné
- 1 : salarié d'un parent qui travaille à son compte
- 2 : travailleur à domicile (pour le compte d'une entreprise)
- 3 : ni l'un ni l'autre

STATSAL

Statut combiné avec l'ancienneté dans l'entreprise (pour les salariés)

- : sans objet
- 0 : intérimaire, apprenti, stagiaire
- 1 : contrat à durée déterminée
- 2 : salarié (sauf Etat, collectivités locales) et ancienneté < 1 an
- 3 : salarié (sauf Etat, collectivités locales) et ancienneté d'un an à moins de 5 ans
- 4 : salarié (sauf Etat, collectivités locales) et ancienneté de 5 ans et plus
- 5 : salarié (sauf Etat, collectivités locales) et ancienneté non
- 6 : salarié (Etat, collectivités locales) et ancienneté < 1 an
- 7 : salarié (Etat, collectivités locales) et ancienneté d'un an à
- moins de 5 ans
- 8 : salarié (Etat, collectivités locales) et ancienneté de 5 ans et plus
- 9 : salarié (Etat, collectivités locales) et ancienneté non renseignée

STATUT

Statut détaillé

- : sans objet
- 11 : indépendants
- 12 : employeurs
- 13 : aides familiaux
- 21 : intérimaires (hors Etat, collectivités locales)
- 22 : apprentis (hors Etat, collectivités locales)
- 23 : CDD (hors Etat, collectivités locales)
- 24 : autres salariés hors Etat, collectivités locales
- 30 : stagiaires et contrats aidés
- 41 : salariés Etat ou collectivités locales
- 42 : appelés au service national

STATUTCJ

Statut détaillé du conjoint

- : sans objet
- 11 : indépendants
- 12 : employeurs
- 13 : aides familiaux
- 21 : intérimaires (hors Etat, collectivités locales)
- 22 : apprentis (hors Etat, collectivités locales)
- 23 : CDD (hors Etat, collectivités locales)
- 24 : autres salariés hors Etat, collectivités locales
- 30 : stagiaires et contrats aidés
- 41 : salariés Etat ou collectivités locales
- 42 : appelés au service national

Fichier ménage

STATUTCM

Statut détaillé de la personne de référence du ménage

______ : sans objet 11 : indépendants 12 : employeurs 13 : aides familiaux 21 : intérimaires (hors Etat, collectivités locales) 22 : apprentis (hors Etat, collectivités locales) 23 : CDD (hors Etat, collectivités locales) 24 : autres salariés hors Etat, collectivités locales 30 : stagiaires et contrats aidés 41 : salariés Etat ou collectivités locales 42 : appelés au service national Fichiers individu et ménage STATUTP Statut détaillé un an avant l'enquête : sans objet 11 : indépendants 12 : employeurs 13 : aides familiaux 21 : intérimaires (hors Etat, collectivités locales) 22 : apprentis (hors Etat, collectivités locales) 23 : CDD (hors Etat, collectivités locales) 24 : autres salariés hors Etat, collectivités locales 30 : stagiaires et contrats aidés 41 : salariés Etat ou collectivités locales 42 : appelés au service national STJ Stagiaire de la formation professionnelle : sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou (ST=blanc,1) ou (CHPUB=1) ou (INTERIM=1) ou non renseigné 1 : la personne est "stagiaire de la formation professionnelle", TUC, SIVP, autre stage 2 : la personne n'est pas "stagiaire de la formation professionnelle" **STJP** Stagiaire de la formation professionnelle, en mars de l'année précédant l'enquête ______ : sans objet (CHPUBP/=2,3) ou non renseigné 1 : la personne était stagiaire de la formation professionnelle, TUC, SIVP, autre stage 2 : la personne n'était pas stagiaire de la formation professionnelle ______ STNRED Statut (à son compte, salarié) Code non mis en cohérence avec la profession : sans objet (FI/=1 et AM/=1) 1 : la personne travaille à son compte (ST=1 ou AIDFAM=1) 2 : la personne travaille comme salarié

STNREDP

Statut (à son compte, salarié) un an avant l'enquête Code non mis en cohérence avec la profession

- : sans objet
- 1 : la personne travaillait à son compte (STP=1 ou AIDFAMP=1)
- 2 : la personne travaillait comme salarié

STP

Code servant à la détermination du statut, en mars de l'année précédant l'enquête

- : sans objet (FIP/=1 ou AIDFAMP=1)
- 1 : la personne travaillait à son compte (agriculteur, artisan, commerçant, industriel, profession libérale, gérant majoritaire de SARL, gérant libre ou en location-gérance, etc.)
- 2 : la personne travaillait comme salarié

STPL

Souhait de travailler davantage pour les personnes à temps partiel

- : sans objet (TP/=2) ou non renseigné
- 1 : la personne souhaite travailler à temps plein
- 2 : la personne souhaite travailler davantage sans aller jusqu'au temps plein
- 3 : la personne ne souhaite pas travailler davantage

STPP

Statut du père de l'enquêté

- : sans objet (NOIPP/=blanc) ou non renseigné
- 1 : travaille à son compte (artisan, commerçant, profession libérale,...) ou en aidant un membre de sa famille dans son travail (sans être salarié)
- 2 : travaille comme salarié de l'Etat ou des collectivités locales
- 3 : travaille comme autre salarié

STTSECH

Numéro du sous échantillon

- 1 : aire appartenant au sous-échantillon numéro 1 de l'échantillon aréolaire
- 2 : aire appartenant au sous-échantillon numéro 2 de l'échantillon spécial
- 3 : aire appartenant au sous-échantillon numéro 3 de l'échantillon aréolaire
- 4 : aire appartenant au sous-échantillon numéro 4 de
- l'échantillon spécial
 5 : aire appartenant au sous-échantillon numéro 5 de
 l'échantillon aréolaire
- 6 : aire appartenant au sous-échantillon numéro 5 de l'échantillon spécial

```
SUPA
Superficie ou complément de superficie en ares s.a.u. (pour les
exploitations de moins de 5 hectares)
      : sans objet ou non renseigné
00 à 99 : nombre d'ares s.a.u.
______
SUPAP
Superficie ou complément de superficie en ares s.a.u. (pour les
exploitations de moins de 5 hectares)
______
      : sans objet ou non renseigné
01 à 99 : nombre d'ares s.a.u.
SUPH
Superficie de l'exploitation en hectares s.a.u.
______
       : sans objet ou non renseigné
000 à 999 : nombre d'hectares s.a.u.
______
SUPHP
Superficie de l'exploitation en hectares s.a.u. un an avant l'enquête
       : sans objet ou non renseigné
000 à 999 : nombre d'hectares s.a.u.
                            _____
TCA S
Tranche de chiffre d'affaires
______
  : non renseigné
01 : moins de 1 million de francs
02 : de 1 à moins de 5 millions de F
03 : de 5 à moins de 10 millions de F
04 : de 10 à moins de 50 millions de F
05 : de 50 à moins de 100 millions de F
06 : de 100 à moins de 200 millions de F
07 : de 200 à moins de 500 millions de F
08 : de 0,5 à moins de 1 milliard de F
09 : 1 milliard de francs ou plus
______
Remarque : variable récupérée du fichier K1-SIRENE sauf pour 1990
```

TECH

Type de l'échantillon

```
______
1 : nouveau : échantillon tiré à partir du RP 1990
2 : ancien : continuation de l'échantillon tiré à partir du RP 1982
```

TEST

titre de la variable

- 01: modalité 1 02: modalité 2
- 013 modalité 3

TH

Type de l'immeuble.

- : non renseigné
- 1 : ferme
- 2 : hôtel, pension de famille, garni
- 3 : construction provisoire, habitation de fortune
- 4 : maison individuelle (1 logement)
- 5 : maison ou immeuble comportant plusieurs logements entièrement ou principalement à usage d'habitation
- 6 : immeuble principalement à usage industriel, commercial ou administratif comportant au moins un logement à usage d'habitation (usine, atelier, immeuble de bureaux, magasin, école, collège, hôpital, mairie, gare, bureau de poste, stade, etc.)

Fichiers individu et ménage

TIT

Statut des agents de l'Etat et des collectivités locales

- : sans objet ou non renseigné
- 1 : fonctionnaire ou agent titulaire
- 2 : fonctionnaire stagiaire, fonctionnaire-élève
- 3 : contractuel (sans limitation de durée)
- 4 : contractuel (pour une durée limitée), auxiliaire, vacataire, pigiste
- 5 : autre salarié de l'Etat ou d'une collectivité locale

TITP

Statut pour les personnes qui étaient agents de l'Etat et des collectivités locales en mars de l'année précédente

- : sans objet (CHPUBP/=2) ou non renseigné
- 1 : fonctionnaire ou agent titulaire
- 2 : fonctionnaire stagiaire, fonctionnaire-élève
- 3 : contractuel (sans limitation de durée)
- 4 : contractuel (pour une durée limitée), auxiliaire, vacataire, pigiste
- 5 : autre salarié de l'Etat ou d'une collectivité locale

TITPR

Précisions sur le statut des autres salariés de l'Etat ou d'une collectivité locale.

: sans objet (TIT /= 5) ou non renseigné

Précisions sur le statut des autres salariés de l'Etat ou d'une collectivité locale.

TMRE

Regroupement des modes de recherche pour un emploi

1 : a fait une démarche pour trouver un emploi 2 : sans objet ou aucune démarche renseignée

TN

Tranche d'effectif de l'entreprise

```
: sans objet (FI/=1,4 et AM/=1) ou non renseigné
```

0 : aucun salarié

1 : 1 ou 2 salariés

2 : de 3 à 5 salariés

3 : de 6 à 9 salariés 4 : de 10 à 19 salariés

5 : de 20 à 49 salariés

6 : de 50 à 99 salariés

7 : de 100 à 499 salariés

8 : de 500 à 999 salariés

9 : 1000 salariés et plus

TNP

Tranche d'effectif de l'entreprise un an avant l'enquête

```
: sans objet (FIP/=1,4) ou non renseigné
```

0 : aucun salarié

1 : 1 ou 2 salariés

2 : de 3 à 5 salariés

3 : de 6 à 9 salariés

4 : de 10 à 19 salariés

5 : de 20 à 49 salariés

6 : de 50 à 99 salariés 7 : de 100 à 499 salariés

8 : de 500 à 999 salariés

9 : 1000 salariés et plus

TP

Travail à temps complet ou à temps partiel

```
: sans objet (AHD/=10) ou non renseigné
```

1 : à temps complet

2 : à temps partiel

TPP

Travail à temps complet ou à temps partiel l'année précédente

: sans objet (FIP/=1) ou non renseigné

1 : travaillait à temps complet 2 : travaillait à temps partiel

TREMB

Mode d'obtention de l'emploi actuel pour les personnes qui ont commencé à travailler pour leur entreprise il y a moins d'un an

- : sans objet ou non renseigné
- 0 : par un autre moyen que ci-dessous
- 1 : par une démarche personnelle auprès de l'entreprise
- 2 : par sa famille
- 3 : par relations personnelles
- 4 : en passant un concours ou un examen
- 5 : en répondant à une annonce ou en en faisant passer une (journaux, tableaux)
- 6 : par l'ANPE, un autre organisme de placement
- 7 : par son école, un organisme où il a suivi une formation
- 8 : a été contacté par un employeur
- 9 : s'est mis à son compte

TRULT

Mode d'obtention de l'emploi ultérieur

- : sans objet (ULT/=1) ou non renseigné
- 0 : par un autre moyen que ci-dessous
- 1 : par une démarche personnelle auprès de l'entreprise
- 2 : par la famille de la personne
- 3 : par relations personnelles
- 4 : en passant un concours ou un examen
- 5 : en répondant à une annonce ou en en faisant passer une (journaux, tableaux)
- 6 : par l'ANPE, un autre organisme de placement
- 7 : par son école, un organisme où il a suivi une formation
- 8 : a été contacté par un employeur
- 9 : la personne s'est mis à son compte

TU90

Tranche d'unité urbaine (9 postes)

- 0 : commune rurale
- 1 : unité urbaine de moins de 5000 habitants
- 2 : unité urbaine de 5000 à moins de 10000 habitants
 3 : unité urbaine de 10000 à moins de 20000 habitants
 4 : unité urbaine de 20000 à moins de 50000 habitants

- 5 : unité urbaine de 50000 à moins de 100000 habitants
- 6 : unité urbaine de 100000 à moins de 200000 habitants
- 7 : unité urbaine de 200000 à moins de 2000000 habitants
- 8 : agglomération parisienne

Fichiers individu et ménage

TUR5

Tranche d'unité urbaine (5 postes)

- 1 : commune rurale
- 2 : unité urbaine de moins de 20000 habitants
- 3 : unité urbaine de 20000 à moins de 200000 habitants
- 4 : unité urbaine de 200000 habitants ou plus (sauf agglomération parisienne)
- 5 : agglomération parisienne

Fichiers individu et ménage

TVOIE

Type de voie de l'établissement

TVOIEP

Type de voie de l'établissement

TYMEN82

Type de ménage (code détaillé)

```
______
  : sans objet
10 : hommes vivants seuls inactifs
11 : hommes vivants seuls actifs
20 : femmes vivants seules inactives
21 : femmes vivants seules actives
30 : ménages de plusieurs personnes sans famille principale
42 : pères d'une famille monoparentale
52 : mères d'une famille monoparentale inactives
53 : mères d'une famille monoparentale actives
60 : couples d'inactifs sans enfant
62 : couples d'inactifs avec un enfant au moins
70 : couples d'un inactif et d'une active sans enfant
72 : couples d'un inactif et d'une active avec un enfant au moins
80 : couples d'un actif et d'une inactive sans enfant et le
    mari a moins de 40 ans
81 : couples d'un actif et d'une inactive sans enfant et le
    mari a 40 ans ou plus
82 : couples d'un actif et d'une inactive avec un enfant
    dont le père a moins de 40 ans
83 : couples d'un actif et d'une inactive avec un enfant
    dont le père a 40 ans ou plus
84 : couples d'un actif et d'une inactive avec deux enfants
    dont le père a moins de 40 ans
85 : couples d'un actif et d'une inactive avec deux enfants
    dont le père a 40 ans ou plus
86 : couples d'un actif et d'une inactive avec trois enfants
    ou plus dont le père a moins de 40 ans
87 : couples d'un actif et d'une inactive avec trois enfants
    ou plus dont le père a 40 ans ou plus
90 : couples d'actifs sans enfant et le mari a moins de 40 ans
91 : couples d'actifs sans enfant et le mari a 40 ans ou plus
92 : couples d'actifs avec un enfant dont le père a moins de 40 ans
93 : couples d'actifs avec un enfant dont le père a 40 ans ou plus
94 : couples d'actifs avec deux enfants dont le père a moins de 40 ans
95 : couples d'actifs avec deux enfants dont le père a 40 ans ou plus
96 : couples d'actifs avec trois enfants ou plus dont le père a moins
    de 40 ans
97 : couples d'actifs avec trois enfants ou plus dont le père a
   40 ans ou plus
______
Fichier ménage
Remarque : les enfants célibataires du ménage sont âgés de moins
de 25 ans
```

TYMEN82R

Type de ménage (code regroupé)

1 : ménages d'une seule personne
2 : ménages de plus d'une personne, sans famille
3 : familles monoparentales
4 : couples sans enfant
5 : couples avec enfant(s)

Fichier ménage

Remarque : les enfants célibataires du ménage sont âgés de moins de 25 ans

TYMEN90

Type de ménage (code détaillé)

```
______
  : sans objet
10 : hommes vivants seuls inactifs
11 : hommes vivants seuls actifs
20 : femmes vivants seules inactives
21 : femmes vivants seules actives
30 : ménages de plusieurs personnes sans famille principale
42 : pères d'une famille monoparentale
52 : mères d'une famille monoparentale inactives
53 : mères d'une famille monoparentale actives
60 : couples d'inactifs sans enfant
62 : couples d'inactifs avec un enfant au moins
70 : couples d'un inactif et d'une active sans enfant
72 : couples d'un inactif et d'une active avec un enfant au moins
80 : couples d'un actif et d'une inactive sans enfant et le
    mari a moins de 40 ans
81 : couples d'un actif et d'une inactive sans enfant et le
    mari a 40 ans ou plus
82 : couples d'un actif et d'une inactive avec un enfant
    dont le père a moins de 40 ans
83 : couples d'un actif et d'une inactive avec un enfant
    dont le père a 40 ans ou plus
84 : couples d'un actif et d'une inactive avec deux enfants
    dont le père a moins de 40 ans
85 : couples d'un actif et d'une inactive avec deux enfants
    dont le père a 40 ans ou plus
86 : couples d'un actif et d'une inactive avec trois enfants
    ou plus dont le père a moins de 40 ans
87 : couples d'un actif et d'une inactive avec trois enfants
    ou plus dont le père a 40 ans ou plus
90 : couples d'actifs sans enfant et le mari a moins de 40 ans
91 : couples d'actifs sans enfant et le mari a 40 ans ou plus
92 : couples d'actifs avec un enfant dont le père a moins de 40 ans
93 : couples d'actifs avec un enfant dont le père a 40 ans ou plus
94 : couples d'actifs avec deux enfants dont le père a moins de 40 ans
95 : couples d'actifs avec deux enfants dont le père a 40 ans ou plus
96 : couples d'actifs avec trois enfants ou plus dont le père a moins
    de 40 ans
97 : couples d'actifs avec trois enfants ou plus dont le père a
    40 ans ou plus
  ______
Fichiers individu et ménage
Remarque : pas de limite d'âge concernant les enfants célibataires
du ménage
TYMEN90R
Type de ménage (code regroupé)
1 : ménages d'une seule personne
2 : ménages de plus d'une personne, sans famille
3 : familles monoparentales
4 : couples sans enfant
5 : couples avec enfant(s)
Fichiers individu et ménage
Remarque : pas de limite d'âge concernant les enfants célibataires
du ménage
```

TZPIU

Tranche de ZPIU (zone de peuplement industriel ou urbain)

```
______
0 : commune hors ZPIU
1 : ZPIU de moins de 5000 habitants
2 : ZPIU de 5000 à moins de 10000 habitants
3 : ZPIU de 10000 à moins de 20000 habitants
3 : ZPIU de 10000 à moins de
4 : ZPIU de 20000 à moins de 50000 habitants
5 : ZPIU de 50000 à moins de 100000 habitants
6 : ZPIU de 100000 à moins de 200000 habitants
7 : ZPIU de 200000 à moins de 2000000 habitants
8 : ZPIU de Paris
______
Fichiers individu et ménage
ULT
Existence d'un emploi qui commence ultérieurement
1 : la personne a trouvé un emploi qui commence ultérieurement
2 : la personne n'a pas trouvé d'emploi qui commence
   ultérieurement ou est âgée de 75 ans et plus
VA14
Variable "fantôme" à blanc
variable "fantôme" à blanc
VB15
Perception ou non du revenu minimum d'insertion
______
 : sans objet (FI/=2 et RECHE/=1 et SOUH/=1 et ULT/=1 et
   OFFICE/=1) ou (ALC=3) ou non renseigné
1 : perçoit l'allocation du revenu minimum d'insertion
2 : ne perçoit pas l'allocation du revenu minimum d'insertion
```

VOIE

Nom de voie de l'établissement

VOIEP

Nom de voie de l'établissement